



# Assemblée générale

Cinquantième session

**14**<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 2 octobre 1995, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Freitas do Amaral . . . . . (Portugal)

*En l'absence du Président, M. Reyn (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

#### Allocution de M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie

**Le Président par intérim** : L'Assemblée va d'abord entendre une déclaration du Premier Ministre de la République de Slovénie.

*M. Janez Drnovsek, Premier Ministre de la République de Slovénie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la République de Slovénie, S. E. M. Janez Drnovsek, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Drnovsek** (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes très heureux que M. Diogo Freitas do Amaral préside les importants travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sous sa présidence, cette session sera couronnée de succès.

Le cinquantième anniversaire des Nations Unies nous fournit une raison et une occasion de réfléchir sur l'état de l'Organisation des Nations Unies et sur la question de sa capacité de s'adapter à un monde en évolution. Cela est particulièrement nécessaire de nos jours. Nous avons observé au cours des dernières années un certain nombre de changements qui ont souligné le caractère mondial de toutes les questions fondamentales se posant à l'humanité.

Une série de conférences et de sommets des Nations Unies a renforcé notre prise de conscience collective quant à la nature mondiale des questions écologiques et de développement, y compris celles liées au développement social. La tendance mondiale à la démocratie et à la liberté de l'individu a renforcé la cause mondiale des droits de l'homme. Le concept de notre sécurité collective est en train d'être redéfini et globalisé. Il comprend à présent non seulement des éléments militaires et politiques, mais aussi des aspects économiques, sociaux et écologiques.

Cette session de l'Assemblée générale commence moins de deux semaines après l'achèvement de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Cette conférence a largement montré la profondeur et le caractère global des changements attendus. L'égalité des femmes et la prise de conscience quant aux droits humains des femmes font partie des questions prioritaires de l'ordre du jour international.

L'ONU a sensibilisé la communauté internationale organisée sur les questions décisives se posant à l'humanité et

sur la capacité de l'Organisation de fournir un cadre pour articuler les principaux objectifs et engagements. Elle a aussi souligné la capacité de formuler des objectifs de politique à caractère général. Il reste que l'Organisation des Nations Unies doit encore prouver sa capacité d'instaurer une coopération internationale effective pour la réalisation des objectifs et engagements volontaires et convenus. C'est là une tâche plus difficile, et beaucoup laisse à désirer dans notre réalisation de cette dernière.

En outre, c'est dans ce contexte que la question de la réforme du système des Nations Unies se pose. Des réformes sont nécessaires pour répondre aux profonds changements dans les relations internationales et devraient être plus décisives et mieux ciblées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Ainsi, à titre d'exemple, les réformes dans les domaines économique et social devraient tenir dûment compte de la transformation de l'économie mondiale et de l'importance toujours croissante des forces du marché, de l'esprit d'entreprise et d'initiative privée, ainsi que du commerce libre. Dans ces circonstances, il n'y a pas de place pour la création de structures superétatiques inutiles. Ce qui est par contre nécessaire, est une coopération opérationnelle bien ciblée pour le développement et le dialogue de haut niveau pouvant aider les États Membres à formuler les politiques économiques et sociales les plus efficaces.

Les commissions techniques du Conseil économique et social devraient devenir des lieux où les décideurs gouvernementaux et non gouvernementaux se réunissent et élaborent des stratégies spécifiques. De nouvelles formules de coopération entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux s'imposent, en particulier pour développer des modèles appropriés pour financer les priorités appropriées en matière d'environnement et de développement social.

Une réflexion minutieuse et une action judicieuse sont nécessaires pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Chacune des diverses priorités dans ce domaine nécessitera des efforts sérieux pour d'éventuelles solutions satisfaisantes. Cependant, on peut craindre que la volonté nécessaire à leur concrétisation n'ait pas encore été mobilisée.

Un autre domaine prioritaire de l'action des Nations Unies pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales concerne la nécessaire réforme du principal organe des Nations Unies à cet égard, le Conseil de sécurité. Une prise de conscience quant à la nécessité de renforcer le caractère représentatif et l'efficacité du Conseil de sécurité par l'accroissement du nombre de ses membres est

aujourd'hui généralement partagée. La Slovaquie fait partie des Membres de l'Organisation des Nations Unies appuyant l'idée de l'accroissement approprié du nombre des sièges permanents et non permanents du Conseil de sécurité. Cela représente l'avis de la majorité à l'heure actuelle. En outre, nous pensons qu'en vue de refléter fidèlement les réalités politiques et économiques d'aujourd'hui, il importe que l'Allemagne et le Japon deviennent membres permanents du Conseil de sécurité.

Dans le cadre des réformes proposées, il serait logique de nous poser la question de savoir quel devrait être à l'avenir le rôle des Nations Unies. Après la chute du Mur de Berlin, après la disparition du bloc communiste, une nouvelle situation existe maintenant dans le monde. Le changement est, certes, positif, mais depuis les années qui ont suivi la grande transformation, de nombreuses questions restent encore sans réponse. Le monde doit trouver une nouvelle stabilité, un nouvel équilibre. Le danger de conflits régionaux et de guerre augmente. La communauté internationale n'a pas trouvé de solution appropriée à certaines situations concrètes comme celles qui existent en Somalie et en Bosnie-Herzégovine.

Cependant nous ne pouvons pas simplement dire que les institutions internationales, y compris les Nations Unies, n'ont pas fait preuve d'efficacité face à ces situations. Les actions et contributions humanitaires ont été importantes. De nombreux efforts remarquables ont été faits, tant sur le plan individuel que sur celui des institutions. Mais il est clair que le monde doit encore trouver des réponses à ces nouveaux défis.

La situation en Bosnie-Herzégovine est un très bon exemple. Il s'agit d'un cas important en soi, mais également d'un précédent de grande portée à prendre en compte pour l'avenir. La réaction du monde à la situation dans l'ex-Yougoslavie a été lente. La diplomatie préventive a échoué, tout comme dans nombre d'autres crises. Cela est dû au comportement habituel de la majorité des politiciens, qui, en général, donnent la priorité aux situations et problèmes intérieurs. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, cependant, une autre dimension de grande portée s'attache à ce problème : une solution ou l'absence de solution influera sur l'avenir.

Comment le monde de l'après-guerre froide va-t-il évoluer? Existera-t-il une coordination internationale efficace, principalement dans le cadre des nations, pour résoudre ces problèmes et crises? Ou allons-nous revenir à l'ancienne division du monde et de l'Europe : une division en sphères

d'intérêts entre les puissances classiques, — les traditionnelles sphères d'intérêts des pays les plus importants?

Il est évident que, dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, il y a eu un certain amalgame des deux approches. Il y a eu une action internationale dans le cadre des Nations Unies et il y a eu des attitudes différentes parmi certains États puissants ayant des points de vue divergents sur la situation. La Bosnie-Herzégovine a vu naître la première guerre mondiale, alors que les anciennes puissances européennes tentaient d'étendre leurs zones d'intérêt. L'ex-Yougoslavie a été au carrefour de nombreux intérêts et le lieu où tant d'horreurs et de massacres ont été commis au cours de la seconde guerre mondiale. Et certains signes indiquent que la communauté internationale n'a pas encore complètement surmonté ces divisions et influences historiques.

D'autre part, nous ne pouvons pas non plus dire que cette approche historique ait prévalu face à la situation en Bosnie-Herzégovine. Des mesures internationales très fermes ont été prises au nom de l'ordre et des valeurs universels, au nom de la protection des droits de l'homme, au nom de la protection des droits de toutes les nations. Récemment, nous avons enregistré une activité réellement importante et la présentation d'un plan de paix des plus sérieux, ce qui est très encourageant. L'activité diplomatique, associée à la nécessaire action militaire, a, pour la première fois, fait naître un espoir raisonnable en un arrêt de la guerre et des massacres en Bosnie-Herzégovine et en la possibilité d'établir une paix durable et la stabilité dans la région.

Si ces initiatives sont couronnées de succès, il s'agira là d'un précédent extrêmement important pour l'avenir, pour l'évolution de la coordination internationale dans le cadre des Nations Unies. Si la communauté internationale est en mesure de résoudre un cas aussi complexe que celui de la Bosnie-Herzégovine, nous trouverons en nous de nouvelles énergies orientées vers la création d'instruments et d'activités à l'échelle mondiale pour régler de telles crises à l'avenir, ou mieux, les empêcher. La communauté internationale renforcera alors ses institutions à l'appui des valeurs et droits universels.

En revanche, si dans le cas présent nous allons vers un échec, la situation sera tout à fait différente. La voie sera ouverte à l'anarchie, au chaos, aux guerres régionales, à la loi du plus fort et aux anciennes pratiques des sphères d'intérêts, et le monde ne trouvera pas d'issue à la situation de l'après-guerre froide. L'instabilité augmentera et les possibilités de guerres régionales et mondiales seront accrues.

Nous nous trouvons donc à un moment crucial de l'histoire et du fonctionnement des Nations Unies. Si la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies est marquée par la fin de la crise dans l'ex-Yougoslavie, ce sera la meilleure récompense pour tous ceux qui, au cours des 50 dernières années, ont sacrifié leur temps, leur énergie ou même leur vie pour l'instauration d'un monde de liberté, de stabilité et de coopération internationale.

Bien entendu, il existe encore de nombreux autres problèmes à résoudre. Les Nations Unies vont devoir mettre au point des instruments efficaces de diplomatie préventive pour traiter d'éventuelles crises et établir les critères définissant quand et comment intervenir. Dans le cas de la Bosnie-Herzégovine, il est très évident qu'il n'est pas toujours facile de déterminer de façon unanime qui sont les «méchants» dans l'ordre mondial ou de décider une action à leur encontre. Mais il existe des critères des droits de l'homme et des valeurs universelles qui ont été conçus dans le monde au cours des siècles, et particulièrement au cours des dernières décennies. Ils doivent être respectés et appliqués.

La Slovénie, heureusement, a pu sortir rapidement de la crise yougoslave et a acquis son indépendance il y a quatre ans. Nous avons maintenant un État très prospère, une bonne évolution démocratique et des résultats économiques des plus encourageants. La Slovénie est considérée comme l'un des meilleurs, sinon le meilleur, pays en transition vers l'économie de marché et vers le système démocratique. Nous sommes également prêts à apporter notre contribution à l'édification d'institutions internationales et à la coordination internationale menant vers une plus grande stabilité dans le monde. Nous voyons notre avenir dans des institutions internationales comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et l'Union européenne. Nous attendons de ces organes qu'ils soient non seulement des institutions économiques ou de défense, mais également des institutions garantissant une plus grande stabilité dans le monde, une plus grande démocratie et la promotion des principes universels des droits de l'homme collectifs et individuels.

Cependant, comme nous pouvons le constater, la voie à suivre n'est pas aisée. Même dans notre propre région, il existe encore quelques vestiges du passé. C'est une raison de plus pour mettre l'accent sur le respect par chacun — et non pas seulement par les pays plus faibles et plus petits — des principes régissant les relations internationales, la démocratie et les valeurs universelles. Là réside la seule garantie de la paix et de la stabilité internationales. Il est évident que si nous commençons à remodeler le passé et le

présent sur la base de quelques tendances historiques dominatrices, il ne sera pas possible d'assurer la stabilité du monde. La solution consiste à surmonter ces pratiques et attitudes et à instaurer une coopération internationale, la paix et la stabilité sur la base du respect de chacun à l'égard de l'autre et des droits de l'homme universels.

**Le Président par intérim** : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République de Slovénie de l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Janez Drnovsek, Premier ministre de la République de Slovénie, est escorté de la tribune.*

**Le Président par intérim** : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shimon Peres. Je lui donne la parole.

**M. Peres** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter M. Freitas do Amaral de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux qu'un représentant du Portugal, une nation qu'Israël tient en haute estime, ait été élu à ce poste éminent.

Je voudrais également exprimer au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, un homme de notre région et un homme de paix, notre très profonde reconnaissance pour sa contribution à la paix mondiale, en général, et à la paix au Moyen-Orient, en particulier.

Demain, le peuple juif priera en ce jour du Grand Pardon :

*(L'orateur parle en hébreu; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation)*

«Les bénédictions, la paix, la prospérité, les bonnes lois, le salut et la consolation sont inscrits dans le Livre de la Vie. Pussions-nous graver cela dans notre mémoire afin de ne jamais l'oublier.»

*(L'orateur poursuit en anglais)*

Nous prions pour toute l'humanité, pour le monde entier.

Pour nous, l'ONU n'est pas seulement un lieu de prière et certainement pas une tribune pour faire des discours. Nous venons ici pour affirmer nos convictions et annoncer nos engagements. Dans la déclaration que j'ai faite en 1987, j'ai dit au nom de l'État d'Israël :

«Nous avons découvert en la personne du Président Moubarak l'artisan prêt à assurer à son peuple une vie meilleure, et à créer des liens pour instaurer une paix globale dans la région.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Séances plénières, 17e séance, p. 23/25*)

Aujourd'hui, sous la conduite du Président Moubarak, l'Égypte devient un centre de développement régional qui se prépare à accueillir la première banque régionale de développement.

Dans la même déclaration, nous avons dit :

«Une conférence internationale ouvre la voie à des négociations directes. Une fois convoquée, elle devrait aboutir immédiatement à des négociations bilatérales, face à face.» (*Ibid., p. 26*)

Le 30 octobre 1991 se tenait la Conférence de Madrid.

En 1992, à nouveau nous avons déclaré :

«La possibilité de choisir un conseil administratif palestinien, grâce à des élections politiques démocratiques, permettra au peuple palestinien d'exercer une double liberté : gouverner sa propre vie et le faire ... démocratiquement.» (*Ibid., quarante-septième session, Séances plénières, 20e séance, p. 48*)

La semaine dernière, nous avons fait ce que nous avons promis de faire.

Enfin, en 1993, nous avons déclaré à nouveau du haut de cette tribune :

«Sur le plan géographique, nous vivons côte à côte avec le Royaume de Jordanie, et cette évidence géographique doit devenir politiquement claire [de sorte que] nous puissions offrir à la population sur chaque rive du fleuve une paix complète, que la mer Morte puisse devenir la source d'une vie nouvelle.» (*Ibid., quarante-huitième session, Séances plénières, 6e séance, p. 22*)

En octobre 1994, une année seulement plus tard, la Jordanie et Israël signaient un traité de paix.

L'année dernière, nous avons dit ici :

«Tous les pays du Moyen-Orient doivent faire un choix : ou ils demeurent politiquement divisés et

économiquement stagnants ou ils progressent économiquement et deviennent politiquement viables.

... Nous allons essayer d'établir des instruments de développement : une banque régionale, des canaux pour l'investissement privé et un cadre de planification régionale.» (*Ibid.*, quarante-neuvième session, Séances plénières, 10e séance, p. 16)

En octobre 1994, le premier sommet économique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a eu lieu à Casablanca et a été présidé de manière remarquable par S. M. le Roi Hassan II. À la fin de ce mois, un deuxième sommet se tiendra à Amman, sous les auspices de S. M. le Roi Hussein. À la fin novembre, la première conférence euro-méditerranéenne de l'histoire aura lieu à Barcelone.

Trois ans, cinq promesses : toutes ont été tenues. Je voudrais saisir cette occasion pour m'adresser aux Syriens et aux Libanais et pour demander de cesser d'hésiter, de cesser de se poser des questions. Ils doivent examiner ces résultats et venir les consolider. Le Président de la Syrie a dit que l'expérience lui avait appris que ce n'était que par des négociations militaires et en faisant de la sécurité le point prioritaire de l'ordre du jour que l'on pouvait réaliser la paix. Je regrette : l'expérience a montré que par des négociations à tous les niveaux qui englobent toutes les questions, négociations menées sans timidité, inlassablement, nous pouvons réaliser la paix. Si les dirigeants se réunissent et ne réussissent pas à la première réunion, ils peuvent tenir une autre réunion. Ils peuvent travailler jour et nuit, sans cesse, en présentant des idées nouvelles et de nouvelles approches. Ils ne gaspillent pas leur temps; ils gaspillent le temps des peuples de la région — leurs chances, leur bonheur, les occasions qui s'offrent à la jeune génération.

Nous disons également à tous les pays du Moyen-Orient, non pas que nous voulons un nouveau Moyen-Orient, mais que nous voulons que le Moyen-Orient entre dans une ère nouvelle — pour le bien de ses peuples, et non pas pour le bien d'Israël. Israël se porte bien car nous ne vivons plus dans un monde où empires de pouvoir et colonies de pauvreté se côtoient. La pauvreté et l'oppression sont des phénomènes endogènes et ne sont pas imposées par les autres. Chaque pays a le choix de devenir libre, prospère et démocratique, comme de nombreuses nations l'ont fait dans un délai relativement bref en Asie, en Amérique latine et dans certains pays d'Afrique. C'est leur choix, leur chance non seulement d'édifier un monde différent mais de faire connaître le monde nouveau à leurs peuples.

Pour nous, les États-Unis ne sont pas un empire de puissance. Nous n'avons pas peur des États-Unis. Pour nous, les États-Unis sont un empire de paix. Nous avons besoin des États-Unis. Pour nous, la Russie traverse un processus de changement. La Russie restera un grand pays, mais elle deviendra quelque chose de différent. En ce qui nous concerne, nous nous félicitons de la contribution de l'Europe à d'autres pays situés à l'est et au sud de celle-ci et de la convocation de la Conférence de Barcelone qui offrira aux peuples méditerranéens les fonds et l'expérience nécessaires pour bâtir une vie nouvelle. Nous sommes heureux que le Japon étende ses horizons économiques, sa compréhension et sa contribution pour que les autres pays puissent faire de même. Et nous espérons que d'autres pays prospères du Moyen-Orient, y compris les pays arabes, aideront ceux qui en ont besoin dans notre propre région.

Je voudrais dire que le plus grand danger, pour autant que je puisse en juger, c'est la combinaison des techniques de pointe et d'une haine profonde, d'instruments modernes et de vues féodales, et que le plus grand espoir pour nous tous, c'est un double effort pour respecter les valeurs humaines et l'éducation moderne.

Pour sa part, Israël se porte bien. Nous sommes forts sur le plan militaire; je ne le nie pas. Notre économie est excellente — une économie de cerveaux, et non pas de ressources matérielles. Nous avons absorbé une énorme immigration de Juifs blancs et noirs — Juifs blancs venus de Russie et Juifs noirs venus d'Ethiopie — et personne ne peut comprendre pourquoi Israël se trouve relativement dans une aussi bonne situation.

Cela s'explique tout d'abord par le fait que nous sommes revenus au choix moral. À la fin de cette année — au plus tard au commencement de l'année prochaine — aucun Palestinien ne se trouvera plus sous notre contrôle. Pour la première fois de leur histoire, les Palestiniens éduquent leurs enfants sans intervention de notre part ou de quiconque. Personne ne nous a forcés à le faire. Nous ne sommes pas faibles. Nous ne sommes pas pauvres. Nous ne subissons pas de pressions. Nous avons dû prendre de sérieux risques car la terreur persiste. Le boycottage arabe continue.

Dans notre propre pays, il y a une vive opposition à ce que nous faisons. Nous devons consacrer une grande partie de notre budget à faire la paix, et malgré cela, nous avons décidé de faire un choix moral : celui de ne pas dominer un autre peuple. Nous avons annoncé devant l'Assemblée que telle était notre intention et nous l'avons fait, même si cela est extrêmement difficile politiquement dans notre pays.

Car, en tant que parti, même si nous remportons une victoire historique, il se peut que nous perdions sur le plan politique. Mais réaliser la paix est plus important à nos yeux que de remporter les élections. À quoi bon être élu si l'on n'utilise pas le mandat donné par le peuple pour changer le cours de l'histoire comme la raison et la morale l'exigent?

Nous pensons que la force d'un jugement moral est aussi importante que les opérations ou les triomphes militaires. Nous avons renoncé à des territoires et instauré à la place une économie de cerveaux. Aujourd'hui, grâce à ses cerveaux, Israël se débrouille mieux que certains des pays de notre région avec leur pétrole.

Ce que nous attendons en fait des Palestiniens, c'est qu'ils deviennent démocratiques, qu'ils soient prospères, qu'ils combattent la violence et la terreur. Et le message que nous adressons à nos voisins est très simple; nous leur disons : «Ce que nous réussissons à faire, tout le monde peut le faire.»

Pendant de nombreuses années a subsisté le mythe que seul le Nord — blanc, riche et immuable — pouvait réussir, alors que le Sud était condamné au retard économique et à la pauvreté, et à rester à la traîne. Ce qui s'est passé en Asie, où se trouvent aujourd'hui les entreprises économiques les plus dynamiques, et ce qui se passe en Amérique latine montre que l'économie n'a rien à voir avec la situation géographique ou la couleur de la peau. Que l'on fasse les bons choix, que l'on serve sa population, et l'on créera un nouvel avenir.

Ce que nous offrons à tous ceux que cela intéresse, c'est notre expérience; nous le faisons ouvertement et en toute camaraderie. Nous ne voulons dominer personne et à plus forte raison l'économie de qui que ce soit. Nous n'avons pas renoncé à dominer un peuple pour nous mettre à dominer les marchés. À nos voisins, nous proposons — et nous sommes heureux qu'ils l'aient accepté — que les nouvelles frontières — par exemple entre la Jordanie et Israël — ne soient pas des frontières de mines et de barbelés, mais l'occasion de coentreprises.

Toute la faille de l'Afrique, toute la vallée désertique qui nous sépare de la Jordanie, deviendra avec l'aide de Dieu une source de travail et de développement. Nous allons construire des hôtels, des écoles, des usines de dessalement, des parcs. Les gens seront libres d'aller librement d'un côté à l'autre, de se faire de la concurrence sans haine, et de coopérer sans chercher à dominer.

Nous voulons faire la même chose avec la ligne de démarcation entre nous et les Palestiniens. Nous voulons construire le long de cette ligne, sur la Rive occidentale et à Gaza, huit parcs industriels pour que les Palestiniens n'aient pas à franchir la frontière et à passer par les points de contrôle israéliens. Au lieu de cela, le travail ira vers eux; ensemble nous investirons et ensemble nous nous développerons.

Une meilleure économie constitue la meilleure garantie de paix. Du reste, il ne saurait y avoir de coopération économique sans entente politique. Au cours de nos négociations, récemment, nous avons créé trois zones sensibles de sécurité sur la Rive occidentale — la zone A, la zone B et la zone C. Puis, nous nous sommes tournés vers les gens qui s'occupent de l'eau et de l'électricité et leur avons demandé de se soumettre à notre sagesse politique. Mais les responsables de l'eau et de l'électricité ont répondu qu'ils ne faisaient pas de différence entre A, B et C. L'eau coule selon les lois de la nature et non selon des accords artificiels, et le courant électrique ne s'arrête pas en A, B ou C; ils desservent tout le monde.

Aujourd'hui, au Moyen-Orient comme partout ailleurs, on ne fait plus de distinction idéologique, religieuse ou nationale. La seule distinction qu'on fasse, c'est entre les économies vieilles, pauvres et retardataires et une ère nouvelle où l'économie est fondée sur la technologie et la science et où les ressources naturelles ce sont des écoles pour les enfants et non les mines du Golfe. Tout le monde peut retarder le moment de faire ce choix, mais personne ne peut y échapper.

Notre objectif est d'instaurer la paix afin qu'elle serve à notre peuple, et d'encourager l'éducation pour permettre à nos enfants de profiter de l'ère nouvelle, d'être sur un pied d'égalité avec les autres enfants et de pouvoir rivaliser avec eux. Il ne faut pas que ce soit une paix entre dirigeants : il faut qu'elle devienne une paix pour le peuple, maintenant et à l'avenir.

J'ai commencé par décrire ce qui s'est passé en trois ou quatre courtes années. C'est une révolution. C'est un commencement. Nous ne devons pas nous arrêter à mi-chemin. Que chacun prie le Seigneur dans sa propre langue. Que chacun respecte sa propre tradition, son propre héritage. Que chacun respecte l'expérience particulière d'un peuple, d'une nation. Mais aussi que chacun d'entre nous renonce à la haine superflue, à la suspicion indicible. Cessons de nous retrancher derrière d'anciens dogmes et de

terribles préjugés. Aidons les peuples et l'avenir. Et alors le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies ne nous offrira pas seulement la perspective de 50 années sans guerre, mais de 50 années de paix et de prospérité.

**Le Président par intérim :** J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. M. Ali Alatas, à prendre la parole.

**M. Alatas (Indonésie) (interprétation de l'anglais) :** Au nom de la délégation indonésienne, je voudrais offrir nos félicitations à M. Freitas do Amaral, du Portugal, à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous sa direction avisée, nous réaliserons des progrès substantiels dans nos travaux.

À son éminent prédécesseur, M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, je voudrais transmettre notre profonde gratitude pour la façon exemplaire dont il a présidé la dernière session de l'Assemblée générale.

Je rends également hommage à notre distingué Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui s'efforce avec dévouement de poursuivre les objectifs de la Charte des Nations Unies et travaille inlassablement pour la cause de la paix et du développement.

Nous marquons le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies à une époque particulièrement cruciale de l'histoire de l'humanité. Dans cette période de l'après-guerre froide, nous avons été confrontés à des changements globaux si profonds et d'une telle ampleur que nous commençons tout juste à saisir certaines de leurs ramifications. Ces changements ont engendré des défis et des tendances contradictoires dans les relations internationales, qui ont jeté une ombre menaçante sur notre monde contemporain et ont intensifié notre sentiment d'incertitude alors que nous nous trouvons au seuil d'un nouveau siècle. D'autre part, un sentiment accru d'interdépendance a incité les nations à concevoir des schémas de coopération plus équitables et mutuellement avantageux, et cela a engendré une nouvelle source d'espoir. Fort justement d'ailleurs, en ce cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'espoir est le sentiment dominant dans le monde d'aujourd'hui, tout comme l'espoir d'un monde plus pacifique et plus tolérant est ce qui a inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, il y a un demi-siècle.

La seconde guerre mondiale était à peine achevée que la communauté internationale de l'époque a cherché à créer

une organisation mondiale qui préserverait «les générations futures du fléau de la guerre» en créant un système de sécurité collective fondé sur la renonciation du recours à la force «sauf dans l'intérêt commun», et sur les principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de la liberté, de la justice et de la règle du droit. Mais ces aspirations splendides n'allaient pas se réaliser, car très vite l'état de guerre froide s'est instauré entre deux blocs militaires et idéologiques rivaux enfermés dans leur lutte pour la domination. La politique de puissance et la recherche de l'hégémonie et des sphères d'influence ont paralysé le système de sécurité collective. C'est peut-être la raison pour laquelle l'ONU n'a pas pu empêcher que, depuis sa fondation, plus de 150 conflits armés d'éclater dans différentes parties du monde, provoquant d'effrayantes pertes humaines et matérielles. Et cela explique également en partie la persistance d'inégalités et de déséquilibres dans les relations économiques internationales.

L'Organisation des Nations Unies n'avait que 10 ans lorsque la première génération de dirigeants de l'Asie et de l'Afrique, réagissant aux effets débilissants de la guerre froide et des problèmes que connaissait le monde à l'époque, s'est réunie à Bandung pour formuler une nouvelle éthique réaffirmant les idéaux et les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et devant régir les relations entre et parmi les nations, grandes et petites. Ainsi, en 1955, les dirigeants de l'Asie et de l'Afrique ont posé les principes de «*Dasa Sila* de Bandung» — les «Dix principes de Bandung» —, qui incarnent les principes fondamentaux des relations entre États, conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies.

Les semences qui ont germé à Bandung ont pris fermement racine six ans plus tard à Belgrade, avec la création officielle du Mouvement des pays non alignés. Depuis, le Mouvement a servi de force morale et politique, fournissant une alternative à la politique des blocs de la guerre froide. Poursuivant cette orientation, le Mouvement a contribué au triomphe de causes telles que : la lutte mondiale contre le colonialisme; la campagne contre le racisme institutionnalisé, particulièrement l'apartheid; la promotion du désarmement nucléaire, finalement en cours; et, dernièrement, le lancement d'un partenariat global pour le développement. Ce n'est pas un hasard si les mêmes questions sont inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies, car c'est précisément à l'intérieur des Nations Unies et par le biais de ses processus et de ses institutions que le Mouvement des non-alignés a mené ses luttes et poursuivi son plaidoyer pour les principes et les idées consacrés dans la Charte des Nations Unies et réaffirmés dans le *Dasa Sila* de Bandung. Il est indéniable que l'Organisation des Nations

Unies a été le principal instrument de l'amélioration de la condition humaine par la poursuite de la paix et du développement.

Malgré les contraintes qui pèsent sur son système de sécurité collective, l'ONU a néanmoins entrepris un nombre important d'opérations de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Il est vrai que tous les efforts des Nations Unies dans le maintien de la paix n'ont pas été couronnés de succès. Mais ces opérations ont constamment encouragé le progrès dans les négociations entre les parties au conflit. Ainsi, l'ONU a étendu le sens du maintien de la paix au-delà d'une simple interposition impartiale pour inclure la protection de l'aide humanitaire, les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que l'assistance aux pays tenant des élections. Même les revers et les difficultés rencontrés dans les opérations de maintien de la paix ont permis de mieux comprendre les critères susceptibles de garantir le succès d'entreprises semblables à l'avenir.

Avec la mise en oeuvre de l'«Agenda pour la paix» et de son Supplément, de nouveaux progrès peuvent être attendus non seulement dans le domaine du maintien de la paix, mais également dans les domaines de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, de la consolidation de la paix après les conflits et en ce qui concerne le rôle complémentaire des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité.

Nous nous réjouissons que l'Agenda pour la paix ait été complété par l'«Agenda pour le développement», qui va non seulement accroître la capacité des Nations Unies de s'acquitter de leur tâche dans les domaines économique et social mais également faciliter la création d'un partenariat global pour le développement.

Mais l'ONU est beaucoup plus qu'un simple forum pour le maintien de la sécurité, la solution des conflits et le maintien de la paix. L'Organisation, ses institutions spécialisées et les institutions connexes participent à un ensemble d'activités qui touchent à tous les aspects de la vie des peuples dans le monde entier.

Il est donc des plus regrettable de noter que la pire crise financière de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies jette une ombre lugubre sur le cinquantième anniversaire. Le fait que notamment un grand État Membre ne se soit pas acquitté de ses obligations en ne versant pas les contributions auxquelles il est juridiquement tenu non seulement est contraire à l'Article 17 de la Charte mais pousse en fait l'Organisation au bord même de la faillite. Cette situation très grave a amené le Secrétaire général à

essayer de résoudre la crise en remettant à plus tard les remboursements aux pays qui fournissent des contingents. Cela place un fardeau injuste sur ces pays, et pénalise plus particulièrement les pays en développement qui en font partie. Si la situation devait continuer sans que soient prises d'urgence des mesures efficaces, les opérations de maintien de la paix s'arrêteraient et tous nos efforts visant à maintenir la paix et la sécurité seraient compromis. Le cinquantième anniversaire représente une occasion de se pencher sur cette question fondamentale de la faillite des Nations Unies au niveau politique le plus élevé, y compris par le retour à des schémas novateurs d'imposition mondiale.

Les succès des Nations Unies ces cinq dernières décennies montrent de façon convaincante qu'il faut continuer de renforcer la coopération multilatérale, et nous croyons que l'ONU pourrait être un meilleur instrument de coopération multilatérale si nous agissions avec plus de volonté et de détermination pour corriger ses lacunes et ses faiblesses par un processus global de restructuration, de revitalisation et de démocratisation.

Ma délégation est donc heureuse que des mesures aient été prises pour relancer le rôle de l'Assemblée générale, y compris la réorganisation des structures des commissions et la rationalisation de son ordre du jour en vue de parvenir à plus d'efficacité et d'efficience.

L'Indonésie croit également que la composition du Conseil de sécurité, y compris ses membres permanents, devrait être élargie de façon à mieux refléter la situation internationale qui a évolué depuis 1945 et à donner satisfaction aux intérêts et aux préoccupations des pays en développement, qui représentent l'immense majorité de l'Organisation. Il est tout à fait anormal que sur la liste des membres permanents, le Conseil de l'Europe soit surreprésenté, l'Asie sous-représentée et l'Afrique et l'Amérique latine pas représentées du tout. Nous estimons également que des membres permanents supplémentaires devraient être choisis non seulement sur la base d'une répartition géographique équitable, mais également sur la base de critères aussi objectifs que le poids politique, économique et démographique d'un pays, sa capacité et son bilan en matière de contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, sur le plan tant régional que mondial, et son engagement à assumer les responsabilités inhérentes à la qualité de membre permanent. Il pourrait également être opportun et pertinent d'examiner la façon dont le veto est actuellement exercé en vue de limiter son recours arbitraire et d'assurer un processus de décision plus démocratique.

L'ONU, au moment où elle atteint son cinquantenaire, n'a pas encore relevé pleinement un défi primordial : celui du désarmement général, notamment dans sa dimension nucléaire. La Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation a adopté trois décisions, à savoir la prorogation indéfinie du Traité, le renforcement du processus d'examen, et un accord sur certains principes et objectifs pour la non-prolifération et le désarmement. Toutefois, la Conférence n'a pas réussi à aborder la question des inégalités inhérentes au Traité. Des questions identifiées depuis longtemps comme des composantes essentielles du régime de non-prolifération ont été marginalisées. La prorogation indéfinie du TNP a supprimé le caractère urgent des obligations découlant de l'Article VI du Traité, ce qui peut légitimer les arsenaux nucléaires existants ainsi que permettre de poursuivre leur modernisation. Ainsi, notre programme de désarmement devrait avoir pour priorité de continuer à viser de nouvelles réductions profondes de ces arsenaux en vue de leur élimination totale, en limitant la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, en interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires, en garantissant les applications pacifiques de la technologie nucléaire sur une base prévisible et à long terme, en entamant des négociations en vue d'une convention internationale sur les assurances de sécurité à donner aux États non nucléaires, et en menant à terme les négociations en cours sur un traité d'interdiction complète des essais.

C'est dans ce contexte que nous avons déploré les essais souterrains de la France et de la Chine, non seulement du point de vue de leur danger pour l'environnement et la santé, mais précisément parce que cela contrevient à l'esprit de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 du Traité de non-prolifération et sape les efforts en cours visant à parvenir à un traité d'interdiction complète des essais. Tout en exigeant des puissances nucléaires qu'elles cessent de procéder à des essais, nous pensons qu'il est impératif que les efforts concertés visent maintenant à conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires dans tous les environnements et à tout jamais, sans aucune exception ni échappatoire, d'ici à 1996.

La pire tragédie de ces dernières années est peut-être celle qu'a connue le peuple de la Bosnie-Herzégovine. L'agression brutale perpétrée contre cet État Membre indépendant des Nations Unies, ainsi que le massacre et le nettoyage ethnique de son peuple, ont choqué le monde entier. Ne pouvant exercer son droit de légitime défense à la suite d'un embargo injuste sur les armes, la Bosnie-Herzégovine doit faire face à la perspective de démantèle-

ment par la force de sa société multiculturelle, multiethnique et multireligieuse, et de l'érosion de sa souveraineté internationalement reconnue, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

Les grandes puissances, qui auraient pu, dès le début, mettre un terme à cette tragédie, ont trahi la cause de la justice et d'une solution négociée, proposant plutôt des rationalisations pour ce qui s'apparente clairement à une politique d'apaisement. Ce n'est qu'aujourd'hui, après une atroce attente, que les Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ont finalement engagé une action ferme. Sur le terrain, la fortune des armes semble tourner, tandis que parallèlement un nouveau processus de paix se développe et paraît présenter une certaine viabilité. L'Indonésie se réjouit des accords récemment conclus entre les Ministres des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine, de la République de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie et comprenant un ensemble de principes larges destinés à régir un règlement pacifique du conflit en Bosnie-Herzégovine. Les événements semblent avoir ainsi pris un tour crucial, et il est de la plus haute importance pour la communauté internationale de veiller à ce qu'une paix ni injuste ni ingérable ne soit imposée à la Bosnie-Herzégovine.

À cet égard, le Président Soeharto a proposé les bons offices de l'Indonésie pour faciliter un processus de paix basé sur des négociations directes entre les dirigeants des États directement impliqués dans le conflit. Ces négociations devraient être menées sur la base de certains principes fondamentaux, tels que la coexistence pacifique et la non-ingérence dans les affaires internes. Tout règlement devrait tenir compte des résolutions en vigueur de l'Organisation des Nations Unies et des propositions visant un tel règlement, et devrait prévoir une reconnaissance mutuelle de la part des États qui étaient jadis des composantes de l'ex-Yougoslavie, le respect des frontières reconnues au plan international, et la protection des minorités. Par ailleurs, le processus devrait se dérouler par étapes, des négociations directes entre les dirigeants eux-mêmes à une conférence internationale structurée de manière appropriée, qui aura lieu lorsqu'un accord aura été conclu sur les éléments fondamentaux d'un règlement.

Au Moyen-Orient, les efforts de paix ont continué à s'amplifier. L'historique Déclaration de principes signée il y a deux ans a été renforcée par l'accord signé la semaine dernière entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël; cet accord prévoit une extension de l'autonomie palestinienne dans les territoires occupés, le retrait graduel des forces israéliennes et des élections libres pour

un Conseil palestinien, ouvrant ainsi la voie à un règlement final du volet Palestine-Israël du conflit arabo-israélien. L'Indonésie accueille avec satisfaction cet accord, qui représente une étape essentielle dans le processus de paix au Moyen-Orient. Mais la route vers une paix durable doit encore affronter d'importants défis et obstacles, notamment ceux posés par les colonies de peuplement israéliennes sur la Rive occidentale, la question non résolue des réfugiés palestiniens 50 ans après qu'ils eurent été contraints de fuir leur patrie, et le statut de Jérusalem (Al Qods Al Charif). En même temps, des progrès doivent également être faits sur les autres volets des négociations arabo-israéliennes, condition *sine qua non* d'un règlement global de la question du Moyen-Orient. Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés, y compris les hauteurs syriennes du Golan, et le Sud-Liban, est la garantie finale d'une paix juste et durable.

L'économie mondiale, aujourd'hui, est considérée comme étant à un plus haut niveau que depuis des années. D'après l'Enquête économique et sociale mondiale de 1995, elle atteint une croissance moyenne de 3 % par an. Mais la montée de la production n'a pas profité à toutes les économies. Ainsi, en dépit des promesses de reprise globale, plus de deux milliards de personnes vivent encore en-dessous du seuil de pauvreté, souvent dans des conditions de privation extrême. Chaque année, jusqu'à 18 millions de personnes meurent de faim, de malnutrition ou de causes liées à la pauvreté. Le fossé entre les nantis et ceux qui n'ont rien continue de s'élargir, ayant doublé au cours des trois dernières décennies, entre les plus riches — qui représentent 20 % — et les plus pauvres.

De plus en plus, les décisions politiques affectant les pays en développement sont prises par des institutions ou des groupes internationaux, tels que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Groupe des Sept. Il semble même que l'Organisation des Nations Unies elle-même soit marginalisée, la prise de décisions sur les questions économiques et financières internationales continuant de dériver vers les institutions de Bretton Woods, au sein desquelles la participation des pays en développement est moins équitable. Ce n'est un secret pour personne que certains pays souhaiteraient inaugurer un système global dans lequel la gestion macro-économique et les finances deviendraient le domaine exclusif du FMI, les stratégies de développement celui de la Banque mondiale, et les questions du commerce international celui de l'OMC.

Néanmoins, j'estime qu'étant donné le rôle croissant des pays en développement dans l'économie mondiale et l'accroissement de l'interdépendance entre les États, la

participation des pays en développement devrait être augmentée plutôt que diminuée. La solution des problèmes économiques globaux requiert un partenariat global pour le développement, et ce partenariat ne peut être forgé sans dialogue et coopération soutenus sur les questions économiques essentielles entre pays développés et pays en développement. C'est pourquoi, après le sommet de Jakarta du Mouvement des non-alignés, où le développement économique a retrouvé sa place en tête de l'ordre du jour, le Mouvement a cherché à relancer un dialogue constructif entre le Nord et le Sud, basé sur l'intérêt mutuel, les bénéfices communs et une responsabilité équitablement partagée. Ce type de dialogue a été bien accueilli par cette assemblée, et nous espérons que d'autres acteurs importants du processus de globalisation, tels que les organisations non gouvernementales, les sociétés transnationales et les institutions financières internationales, interviendront dans ce dialogue, le moment venu.

La revitalisation des institutions que la Charte des Nations Unies a mises en place il y a 50 ans pour poser les fondations sociales et économiques de la paix est une question tout aussi importante. Nous devons cependant, au cours de l'opération, veiller à renforcer le rôle des pays en développement dans la prise de décisions et améliorer le caractère démocratique des Nations Unies.

C'est dans ce contexte que je me suis opposé à l'idée d'établir un conseil de sécurité économique en remplacement du Conseil économique et social, car il risquerait de ruiner nos efforts de démocratisation du fonctionnement des Nations Unies. Quant à la suggestion connexe de clore le travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et celui de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), je pense au contraire que ces deux organes sont d'une importance vitale pour la réussite d'un développement rapide, durable et équitablement réparti, particulièrement pour les pays en développement. Depuis sa création il y a 30 ans, la CNUCED s'est efforcée en permanence de corriger les iniquités et les déséquilibres de l'économie mondiale et d'accorder dans sa gestion une voix et un rôle plus importants aux pays en développement. L'ONUDI a également prouvé qu'elle profitait concrètement aux pays en développement, en particulier dans leurs efforts pour accélérer leur développement industriel. La CNUCED et l'ONUDI doivent donc être renforcées plutôt qu'affaiblies ou éliminées.

Nous pensons que les problèmes qui affligent aujourd'hui de nombreux pays en développement auraient pu être prévenus si ces pays avaient disposé d'un accès adéquat aux

marchés internationaux, aux ressources financières et aux technologies appropriées. Et tout en comptant que les résultats des négociations d'Uruguay atténuent la crise en libéralisant le système des échanges internationaux, nous savons également que la part du lion des bénéfices reviendra aux pays développés. Ce déséquilibre résulte d'une perte significative de traitement différentiel dans les échanges avec les pays en développement, du progrès limité réalisé dans la levée des restrictions sur les exportations agricoles et de l'imposition de conditions commerciales basées sur le code du travail, l'étiquetage écologique, et ainsi de suite. Si l'on veut que le nouveau régime des échanges commerciaux exerce un impact positif sur les pays en développement, ces problèmes et déséquilibres doivent être abordés de front, et les droits et intérêts des pays en développement, notamment des moins développés d'entre eux, doivent être respectés.

Confrontés à des tendances telles que la globalisation croissante, l'intégration des marchés financiers globaux et la spéculation pendant les périodes d'ajustement national aux privatisations, les pays en développement sont devenus de plus en plus vulnérables. Parmi les pays en développement, ceux d'Afrique sont particulièrement désavantagés, car les problèmes de leur dette extérieure les ont pratiquement exclus des flux d'investissement et ils doivent s'appuyer sur l'aide publique au développement (APD), qui continue à décliner. Dans le même temps, les flux financiers négatifs continuent d'entraver leurs efforts de développement. Rien qu'en 1994, la dette du continent était le double de celle des autres pays en développement. Il importe donc que la communauté internationale accorde une attention prioritaire à la situation critique en Afrique.

Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu cette année à Copenhague, a souligné la détermination de la communauté internationale à relever les niveaux de vie mondiaux et à s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, du chômage et de l'intégration sociale. Sa Déclaration et son Programme d'action offrent une voie pragmatique et réaliste pour soulager les souffrances des masses humaines et pour élever la condition humaine. Il nous faut maintenant traduire la rhétorique en action et réaliser le potentiel réel de prospérité mondiale.

Une partie intégrante de ce processus est la mise en oeuvre de la Déclaration et de la Plate-forme d'action adoptées à la quatrième Conférence sur les femmes qui vient de s'achever à Beijing. Car c'est seulement par la promotion et le renforcement de la capacité d'action des femmes via l'accès aux ressources économiques, à l'éducation et aux processus de prise de décisions dans tous les domaines et à tous les niveaux, que pourront progresser le

bien-être social et le bien-être économique de l'humanité. Il est donc essentiel de créer un environnement propice à la pleine participation des femmes au processus de développement, à la fois en tant qu'agents et que bénéficiaires, si nous voulons progresser dans nos efforts en faveur d'une croissance économique soutenue, d'un développement durable et de la justice sociale.

La célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies est particulièrement importante pour nous, en Indonésie, car elle intervient alors que nous célébrons nous-mêmes le cinquantième anniversaire de la proclamation de notre indépendance. Il ne s'agit pas, pour nous, d'une simple coïncidence dans le temps, mais d'une convergence d'idéaux et de valeurs. Pas plus qu'il ne s'agit d'une coïncidence si la Charte des Nations Unies et la Constitution de l'Indonésie épousent les mêmes principes et objectifs d'indépendance, de justice sociale, d'égalité et de respect de la paix. Car les Nations Unies et l'Indonésie sont apparues l'une sur les ruines de la seconde guerre mondiale, et l'autre après la lutte pour l'indépendance, aspirant à une paix universelle qui ne peut provenir que du partage des fruits de la liberté et de la justice pour l'humanité entière.

Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies et nous tous, les peuples qui la composons, avons traversé une autre période terrible, celle de la guerre froide et des changements globaux massifs intervenus dans le monde en cette occasion. Et de nouveau, nous avons émergé avec l'aspiration et l'espoir que la paix envisagée il y a 50 ans dans la Charte des Nations Unies sera bientôt réalisée. La différence est qu'aujourd'hui, nous disposons de 50 années d'expérience pour éclairer nos efforts et pour aiguïser notre perspective du futur. À cette occasion, alors que nous réaffirmons notre attachement à la vision de la Charte des Nations Unies, décidons d'utiliser notre expérience collective dans nos efforts continus pour revitaliser et renforcer cette Organisation qui véhicule nos espoirs.

**Le Président par intérim** : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Cambodge, S. E. M. Ung Huot.

**M. Ung Huot** (Cambodge) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer à M. Freitas do Amaral et à son glorieux pays, le Portugal, les sincères félicitations de ma délégation pour son élection à la présidence de la cinquantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je suis convaincu que ses qualités de dirigeant, son talent et son expérience nous permettront de

répondre aux sérieux défis auxquels nous sommes confrontés dans le monde en mutation rapide d'aujourd'hui. Je tiens à l'assurer de notre pleine coopération.

Je voudrais, comme les chefs de délégation qui ont parlé avant moi, m'acquitter de la tâche agréable d'exprimer les remerciements et l'admiration du Royaume du Cambodge au Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, pour l'immense contribution qu'il a apportée au cours d'une année productive et historique.

Le Royaume du Cambodge souhaite également remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses efforts vigoureux et efficaces, tellement décisifs pour le succès de l'Organisation. Nous sommes tous conscients de la grande réussite du Secrétaire général dans sa gestion du problème du Cambodge. Mon pays est très fier de lui. Le Cambodge bénéficie aujourd'hui de la paix, de la liberté et de la démocratie, grâce aux représentants de tous les États Membres, qui ont tant contribué, avec nous, à ce processus de paix. Le Cambodge voudrait rendre un hommage particulier au courage des soldats des forces de maintien de la paix des Nations Unies qui sont morts pour la paix et la liberté sur la terre cambodgienne, aux côtés de milliers de nos compatriotes.

Le Gouvernement royal du Cambodge travaille en étroite coopération avec le Représentant spécial du Secrétaire général au Cambodge, l'honorable Benny Widyono. Sa présence est de la plus haute importance pour le Cambodge. Il s'acquitte de sa mission avec excellence, et le Gouvernement et le peuple du cambodgiens l'apprécient hautement.

Le Royaume du Cambodge a aussi apprécié le travail de l'honorable juge Michael Kirby, Représentant spécial du Secrétaire général chargé des droits de l'homme au Cambodge. Grâce à une étroite coopération et des consultations régulières avec lui et avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme, des mesures sont prises pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays. Le Cambodge, cependant, continue d'appuyer la présence et le travail du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme. Il apporte des contributions et des recommandations précieuses pour l'amélioration de la situation globale au Cambodge.

Je me sens très honoré et fier de prendre la parole à la cinquantième session de l'Assemblée générale, ce pour la première fois, en qualité de représentant du Royaume du Cambodge. Le Gouvernement royal du Cambodge, sous la direction conjointe du premier Premier Ministre, S. A. R. le

Prince Norodom Ranariddh, et du deuxième Premier Ministre, Samdech Hun Sen, a maintenant plus de deux ans d'existence. Il est le résultat d'une élection démocratique organisée et supervisée par les Nations Unies. C'est le produit des efforts multilatéraux des Nations Unies, en étroite coopération avec le peuple cambodgien, sous la direction avisée de S. M. le Roi Norodom Sihanouk Varman.

Grâce à la détermination du peuple cambodgien, le Royaume du Cambodge est sorti d'une longue période de destruction et de guerre, avec de nouveaux défis mais aussi des possibilités nouvelles de construire un monde meilleur. Au cours des deux dernières années, le Gouvernement royal a accompli d'importants progrès et a réalisé une partie du travail très important d'édification de la nation, de consolidation de la paix et de développement économique.

Après la tenue des élections parrainées par l'ONU en mai 1993, les deux principaux partis politiques ont joint leurs efforts et formé un gouvernement de coalition, qui s'est avéré apte à oeuvrer solidairement de manière efficace. Ces réalisations n'ont été possibles qu'avec l'appui et l'aide de la communauté internationale.

Dans le cadre de la consolidation de la paix, le Cambodge a davantage consolidé une paix, une sécurité et une stabilité durables, qui constituent les conditions nécessaires au développement économique et à l'édification de la nation. Nous nous sommes attaqués à la tâche de réformer l'armée, la police et l'administration depuis un certain temps déjà, afin d'améliorer les services publics pour qu'ils puissent satisfaire les besoins et les intérêts du peuple cambodgien et du secteur privé. En même temps, le Gouvernement royal et l'Assemblée nationale oeuvrent en étroite collaboration pour faire du Cambodge un État fondé sur la primauté du droit. Le Cambodge consacre maintenant plus d'efforts, de temps, d'énergie et de ressources financières à l'édification de la nation et au développement économique. À cet égard, le Cambodge est une nation en devenir.

Sur le front économique, le Cambodge travaille en étroite collaboration avec des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque asiatique de développement et la Caisse française pour le développement, pour faire en sorte que le processus de redressement et de transition vers une économie de marché se déroule bien. Malgré certaines difficultés survenues au lendemain des élections, les progrès accomplis jusqu'à maintenant en matière de développement économique sont très encourageants. Selon

le dernier rapport publié par le FMI, daté du 15 septembre 1995 :

«Une meilleure discipline financière a favorisé le fondement d'une économie de plus en plus stable, comme le montre la stabilité du taux de change faisant suite aux fortes fluctuations des années précédentes.»

*M. Gurirab (Namibie), Vice-Président, assume la présidence.*

Pour la période allant de 1995 à 1997, le Royaume du Cambodge vise un taux de croissance de 7 %. Le taux d'inflation a été ramené de 200 % pendant la période préalable aux élections à 31 % en 1993 et à 18 % en 1994. Un taux d'inflation inférieur à 10 % est prévu pour 1995. De telles améliorations sont liées à la poursuite de réformes structurelles dans le secteur financier, la fonction publique, l'armée et les entreprises publiques. Il importe de noter qu'une loi de privatisation a été adoptée en décembre 1994, et que les investissements privés approuvés et officialisés par le Conseil pour le développement du Cambodge pour la période allant d'août 1994 à mai 1995 sont estimés à 2,5 milliards de dollars, comparativement à 621 millions de dollars pour 1991 à 1993.

Le Gouvernement royal est heureux d'informer l'Assemblée et son Président que le Programme national de redressement et de développement du Cambodge est à l'origine de la réalisation d'importants progrès dans l'articulation des politiques et programmes généraux et sectoriels du Gouvernement.

Le Premier Programme de pays pour le Cambodge pour 1994 et 1995 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a contribué à l'établissement de trois importantes priorités : premièrement, la modernisation et la restructuration du pays; deuxièmement, la réduction de la pauvreté et la gestion durable de l'environnement; et, troisièmement, les ressources naturelles.

À ce sujet, le Cambodge tient à remercier le Secrétaire général pour son appel en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, notamment de ses cinq principaux objectifs : premièrement, l'élimination du fardeau de la dette; deuxièmement, l'accroissement des flux financiers vers les pays les moins avancés; troisièmement, l'établissement d'un cadre commercial plus favorable pour les pays les moins avancés; quatrièmement, des mesures d'encouragement au partenariat entre les pays les moins avancés; et,

cinquièmement, l'établissement d'une infrastructure appropriée dans les pays les moins avancés.

La situation économique et financière au Cambodge évolue de manière positive, et les critères de rendement auxquels le Gouvernement a souscrit auprès d'organisations internationales ont été respectés. S'il s'agit là de signes positifs pour l'amélioration de la situation économique au Cambodge, la pauvreté pose toujours un problème grave, notamment dans les régions rurales, où le développement connaît un rythme plus lent. Le développement rural a été entravé dans certaines parties du pays par le problème permanent que constitue la présence de mines terrestres. Avec l'aide bilatérale et internationale, le Centre d'action cambodgien contre les mines oeuvre en vue de faire du Cambodge un pays débarrassé des mines terrestres. L'accomplissement de cette tâche nécessitera du temps, des efforts et un appui de la communauté internationale.

Cette année, le Royaume du Cambodge a officiellement adhéré au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Il est devenu membre observateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et est maintenant membre du Forum régional de l'ANASE. Le Cambodge s'emploie activement à resserrer ses liens avec tous les pays du monde. Depuis 1993, grâce à sa politique de porte ouverte et d'engagement positif, le Cambodge a rejoint les rangs de la communauté des nations et oeuvre en étroite collaboration avec d'autres pour la promotion de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Jusqu'à maintenant, le Royaume du Cambodge a établi des relations diplomatiques avec 87 pays sur tous les continents.

Le Cambodge a également fait des démarches en vue de sa pleine intégration à l'ANASE. En tant que membre observateur de l'ANASE, le Cambodge peut participer aux réunions importantes de l'ANASE. En décembre prochain, le Cambodge participera pour la première fois au Sommet de l'ANASE, qui aura lieu à Bangkok, en Thaïlande. Le Cambodge s'est félicité de l'intégration à part entière du Viet Nam au sein de l'ANASE, des aspirations du Laos à en devenir membre à part entière d'ici à 1997 et de l'adhésion, à titre d'observateur, du Myanmar au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, et il anticipe le jour où tous les pays d'Asie du Sud-Est formeront une ANASE composée de 10 membres. En même temps, le Cambodge se félicite des tendances positives récentes dans la poursuite du développement et de la croissance de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique. Si la croissance et le développement économiques durables sont vitaux pour nous tous, il est important que le développement contribue à accroître la paix et la stabilité pour le monde entier. La

solution à long terme étant un développement économique généralisé, le Cambodge souhaite assurer l'Assemblée de son appui à l'Organisation mondiale du commerce nouvellement créée.

Je passe maintenant à la question de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Le Cambodge est très préoccupé par la situation en Afghanistan. Nous appuyons le règlement pacifique des conflits en Bosnie-Herzégovine et en Somalie. La poursuite de la guerre dans ces pays aurait de graves incidences sur la sécurité internationale.

Le Cambodge s'est réjoui de l'important accord conclu le 24 septembre 1995 entre Israël et les Palestiniens. Nous appuyons et encourageons la poursuite des efforts des peuples israélien et palestinien pour instaurer la paix, la liberté et l'harmonie entre eux.

Le Cambodge est très heureux d'apprendre que Mme Aung San Suu Kyi, dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie au Myanmar, a été libérée en juillet dernier par le Conseil d'État pour le rétablissement de l'ordre public. Nous nous félicitons de cette récente décision prise par le Myanmar.

Nous notons avec une grande préoccupation le rôle des soldats de la paix des Nations Unies. Il y a 10 ans, leur effectif s'élevait à 4 000 hommes seulement, mais maintenant que de nouveaux conflits éclatent un peu partout, leur nombre atteint plus de 70 000 hommes. Une nouvelle situation est également apparue, dans laquelle la crédibilité des soldats de la paix est sans cesse remise en question. Nous devons trouver un mécanisme pour renforcer le rôle des soldats de la paix et leur donner un meilleur soutien et une meilleure protection contre les forces du mal qui cherchent à les affaiblir et à les détruire. C'est dans ce contexte que nous applaudissons le rôle nouveau assigné aux soldats de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous prions pour le succès des pourparlers de paix, qui se déroulent sous la conduite de l'éminent diplomate américain Richard Holbrooke, entre la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et les Serbes de Bosnie.

Le thème de la Conférence des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing cette année, était des plus opportuns. Depuis la formation du gouvernement provisoire, en juin 1993, le Cambodge est conscient des droits des femmes. À présent, le Cambodge a au sein de son gouvernement un Secrétariat national aux affaires féminines, qui encourage une plus grande reconnaissance des rôles des femmes dans la société. Le Gouvernement royal a envoyé une délégation de femmes, placée sous la conduite de S. A. R. la Princesse Marie Norodom Ranariddh, à Beijing.

En ce qui concerne les essais nucléaires, en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Cambodge est très favorable à l'interdiction de tous les essais nucléaires dans le monde. Alors que nous venons de terminer la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les essais nucléaires, qu'ils soient atmosphériques ou souterrains, sont un motif de préoccupation majeure pour nous tous en termes de santé, de sécurité et de bien-être de l'humanité. Le Royaume du Cambodge note avec satisfaction que des progrès ont été réalisés pour ce qui est du traité d'interdiction totale des essais nucléaires, et nous nous félicitons de l'accord qui a été conclu sur le mandat relatif à l'interdiction de la production de matière fissile pour la fabrication d'armes. Nous sommes très heureux du signe encourageant donné par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), avec l'élargissement de l'application du système de garanties du TNP.

En tant que l'un des membres fondateurs du Mouvement des pays non alignés, le Cambodge attend impatiemment de participer à la neuvième Conférence au sommet des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui doit se tenir, cette année, à Cartagena de Indias, en Colombie.

Nous saluons le professionnalisme et la compétence avec lesquels S. E. le Président Soeharto a assumé la présidence de la République indonésienne, au cours des trois dernières années en tant que chef du Mouvement des non-alignés.

Le Cambodge est très heureux de saluer le prochain Président de notre mouvement, S. E. le Président Ernesto Samper, Président de la République colombienne. Ma délégation tient à l'assurer qu'il pourra compter sur l'entière coopération du Cambodge. Nous sommes convaincus qu'il saura maintenir avec enthousiasme notre Mouvement au premier plan de l'ordre du jour international.

Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de cette importante Organisation — une Organisation dont nous devrions tous être fiers —, le Cambodge lance un appel en faveur du renforcement et du développement du rôle des Nations Unies, et nous invite instamment à évoluer vers la construction de la paix et l'harmonie mondiales. Il faut se rappeler que notre organisation a été fondée sur la base de l'idée même qu'il fallait prévenir et faire cesser tous les conflits et toutes les souffrances, et que, dans le cas du Cambodge, c'est précisément cette idée qui s'est réalisée. Le Cambodge, je suis très fier de le dire, est l'un des succès de cette organisation.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Andorre, S. E. M. Manuel Mas Ribó.

**M. Mas Ribó** (Andorre) (*parle en catalan; texte français fourni par la délégation*) : Il n'est que justice de commencer cette intervention en remerciant le Président sortant, le Ministre Amara Essy, qui a tant contribué en faveur de notre organisation au cours de l'année dernière, et en félicitant ensuite le Président de la cinquantième session, le professeur Diogo Freitas do Amaral. Je lui souhaite, au nom de la population et du Gouvernement de l'Andorre, succès et chance dans l'accomplissement de sa grande tâche. Je suis convaincu que cette illustre personnalité de la péninsule ibérique, pour qui je ressens un profond respect ainsi qu'une fraternelle estime, saura prendre, avec fermeté, le gouvernail de l'Assemblée.

Depuis 50 ans maintenant, chefs d'État, chefs de gouvernement, ministres et ambassadeurs sont venus exposer devant cette Assemblée générale des Nations Unies, pleins d'espoirs et de passion, leurs aspirations de paix et de développement pour notre planète. Au fil des années, des dignitaires, venus de toutes les régions du monde, se sont retrouvés à New York afin de réitérer les idéaux, forgés à San Francisco voilà maintenant cinq décennies. C'est pour moi un honneur et un privilège de le faire aujourd'hui à mon tour, en tant que Ministre des relations extérieures de la Principauté d'Andorre, nation ancienne et petite, un État qui est le fruit de 700 ans de paix et d'indépendance.

La célébration d'anniversaires permet aux peuples de faire de brèves haltes pour contempler leur passé, réfléchir, tirer des conclusions et tenter de mieux préparer leur avenir. Cinquante ans après les horreurs de la seconde guerre mondiale, c'est à « nous, peuples des Nations Unies », qu'il appartient de réaffirmer l'importance de notre organisation, en consolidant pour cela ses principes fondateurs et en faisant progresser la réforme de l'ONU, et en faire ainsi un instrument moderne et efficace du nouvel ordre international résultant de la fin de la guerre froide.

Nous pourrions résumer les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies en ces points : égalité entre les États, tolérance, règlement pacifique des conflits et promotion du développement.

Le principe d'égalité entre les États nous est cher à nous autres, les petits États. Le Préambule de la Charte des Nations Unies fait référence à toutes les nations, grandes ou

petites. Dans cette Assemblée générale, chaque État a droit de vote.

Un État souverain n'est pas seulement un collectif plus ou moins grand de personnes : c'est une histoire, une langue, une volonté d'un peuple, un sens d'indépendance, en définitive, une communauté d'êtres humains. Certains États, comme le nôtre — l'Andorre — n'ont que 60 000 habitants; d'autres plus d'un milliard. Et pourtant tous possèdent une voix et un vote au sein des Nations Unies. Et de la même façon que la paix s'instaure lorsque le puissant respecte le petit, l'empire du droit devient une réalité dans le monde international lorsqu'il existe un traitement d'égal à égal et que tous les deux peuvent résoudre leurs différences respectives à la table de négociations et non sur le champ de la désolation que provoque l'usage de la force.

L'année dernière, le Cap de Govern de l'Andorre soulignait, à cette même tribune, que, compte tenu de leur propre nature, les petits États portent en eux, et de façon intrinsèque et essentielle, les valeurs du respect de la diversité et de la coexistence. Dans un monde d'instincts, le principe de l'égalité entre les États se doit d'être la base de l'échange si l'on souhaite forger un monde équilibré par le droit international.

Toutefois, le principe d'égalité ne doit en aucun cas se réduire à la formule « un État, un vote ». Le principe d'égalité naît du désir d'écouter « l'autre », de permettre la diversité et d'échanger des visions différentes de l'homme et de la société. Le principe d'égalité provient du concept de tolérance. En cette Année internationale de la tolérance, nous devons être particulièrement conscients de la position centrale de cette notion. Les Nations Unies ne peuvent exister sans tolérance; ce serait vraisemblablement absurde que de réunir cette assemblée si la seule chose qui pouvait en surgir était l'empêchement et l'interdiction des opinions des autres. La diplomatie, même si on lui attribue parfois des vertus moins héroïques que la force, est l'instrument suprême que nous possédons dans ce forum, un instrument de respect et de compréhension.

En Andorre, par nécessité historique, nous avons, depuis jadis, usé de la diplomatie : les 700 ans de paix dont nous sommes si fiers en sont probablement le résultat. Nous avons aussi dû être tolérants et respectueux envers les autres et, au cours des nombreux conflits qui ont fait trembler le continent européen des siècles durant, nous avons accueilli, de quelque côté qu'ils fussent, des êtres humains à la recherche d'un refuge. Nous avons appris — et je le répète par besoin, en étant faibles et humbles, comme tous les petits États — à différer sans imposer.

Donnons à la tolérance le relief qu'elle mérite en tant que principe fondateur des Nations Unies. Mais attention, tolérance ne signifie nullement «tolérantisme». De même que John Stuart Mill situait les limites de la liberté de l'individu au point où celle-ci empêche la liberté de l'autre, la tolérance ne connaît d'autre limite que celle de l'intolérance. Les Nations Unies doivent pouvoir dire «non» à ces États et à ces peuples qui ne respectent pas les idées de l'autre en matière religieuse, politique, éthique et artistique; «non» à ces États et à ces peuples qui ne respectent pas les minorités nationales ou de tout autre genre et leurs langues, élément essentiel de transmission culturelle; «non», surtout, lorsque la répression s'accompagne de l'usage de la force et de la cruauté, de la torture et d'autres actes innommables. D'où l'importance que mon État, dès son entrée aux Nations Unies, a accordée à la Troisième Commission de l'Assemblée générale et aux questions concernant les droits de l'homme. L'année dernière, l'Andorre a participé activement au débat sur la peine de mort, en application de concepts constitutionnels votés par un peuple qui aime et qui croit en la vie.

Les Nations Unies n'ont pas été bâties sur un vide de valeurs, bien au contraire. En juin 1945, lorsqu'à San Francisco on cherchait les mots idoines pour la Charte des Nations Unies, on stipulait des concepts reposant sur une vision tout à fait claire de la dignité de l'être humain à vocation universelle. La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948, venait de mettre en évidence ce qui était, est et sera acceptable et souhaitable, et ce qui ne l'est pas, afin de respecter la dignité inaliénable de tout être humain et marquer les limites de la tolérance en définissant ce qui nous apparaît comme étant intolérable.

L'intolérance ethnique et religieuse qui favorise les désastres semblables à ceux que la communauté internationale a dû supporter, terrifiée, sur les territoires qui constituaient en partie l'ex-Yougoslavie, est quelque chose d'inadmissible pour nous.

Pour faire face à ces défis, les Nations Unies ont fourni un effort considérable, au cours de ces dernières années, pour mener à terme d'importantes opérations en faveur du maintien de la paix. Le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, nous a informés dans son Supplément à l'Agenda pour la paix, le 3 janvier dernier, de la considérable augmentation du déploiement de personnel militaire depuis 1988. Le 31 janvier de cette même année, 9 570 Casques bleus réalisaient des opérations pour le maintien de la paix; le 16 décembre de l'année dernière, ils étaient 73 393.

La presque «non-utilisation» du droit de veto au sein du Conseil de sécurité depuis la fin de la guerre froide encourage ce déploiement croissant. Très souvent, malheureusement, à force d'entendre répéter les échecs des opérations des Nations Unies, nous oublions de parler de ses succès. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de l'Organisation, nous devons le dire bien haut : le rôle des Nations Unies a été essentiel et le résultat en est tout à fait positif. Ne demandons pas aux Nations Unies ce que l'Organisation ne peut faire et qu'elle n'a pas la vocation de faire, en en faisant un récepteur de critiques qui reviennent plutôt à la paralysie des États Membres. L'Organisation des Nations Unies est et sera ce que les États Membres voudront bien en faire, ni plus ni moins, sans miracles.

La complexité des conflits qui affligent le monde actuellement, comme l'a souligné maintes fois le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, réside dans la particularité du fait que, pour la plupart, il s'agit de conflits à l'intérieur d'un État ou encore à l'intérieur des frontières de ce qui avait été un État. Cela rend ces conflits plus compliqués que ceux auxquels nous étions habitués durant les années de la guerre froide, tout d'abord parce que bien des fois les objectifs de destruction sont les populations civiles, mais aussi parce que la tâche des organisations humanitaires et des militaires destinés au maintien de la paix n'est nullement respectée par les parties en guerre, qui la considèrent comme une aide à l'ennemi.

L'action de paix des Nations Unies — Organisation fondée sur les ruines d'une guerre cruelle — doit être constante : c'est un devoir impératif que d'éliminer la guerre, que de couper les conflits à leurs racines. Nous connaissons tous les principes que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a détaillés dans son Agenda pour la paix. Je n'insisterai donc pas davantage, mais je soulignerai l'importance qui, de l'avis de mon gouvernement, s'attache à la diplomatie préventive. Précisément parce que l'Andorre naquit d'un pacte de la paix en 1278, un pacte qui neutralisa tout à fait notre territoire moyennant la destruction de tous les châteaux et autres fortifications de guerre, nous entendons fort bien la possibilité de mettre un frein aux conflits à temps, grâce à de véritables pactes de paix qui neutralisent le pouvoir de nuire des adversaires, éliminant l'accès aux armes que les deux parties pourraient avoir.

Il faut néanmoins que l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire nous, ses Membres, ayons le courage d'agir lorsque les premiers signes nous font soupçonner un conflit. Le monde d'aujourd'hui a besoin d'une autorité in-

ternationale qui facilite le dialogue, suggère des compromis acceptables par les parties en conflit surtout lorsque le conflit en est à son stade initial, et confirme les accords obtenus à travers la négociation. Les Nations Unies ont prouvé qu'elles étaient cette institution, et nous ne serions pas justes si, en cet anniversaire, nous ne lui reconnaissons pas ce grand mérite. Imaginons un monde sans Nations Unies, un monde où la force l'emporterait sur le droit, dans lequel on n'affirmerait pas les valeurs universelles qui marquent la norme à laquelle on se doit de parvenir, dans lequel la communauté humaine, capable des plus hautes et nobles actions, tomberait finalement dans un gouffre d'égoïsmes, de guerres et de destructions. Les Nations Unies ne sont pas une option dans ce monde global d'États interdépendants, c'est une nécessité.

Parvenu à ce stade de mon intervention, qu'il me soit permis de valoriser l'action de l'Andorre dans son développement moderne. Comme je le disais il y a un instant, l'Andorre est terre de paix, d'accueil et d'amitié et, durant plus de 700 ans d'existence avec une identité nationale propre et tout particulièrement en ce siècle, lorsque des épisodes de guerre ont secoué les nations voisines et l'Europe, l'Andorre a été un lieu de refuge, d'asile, de coexistence pacifique. Précisément, alors qu'il y aura bientôt 50 ans qui se seront écoulés depuis la création des Nations Unies, fruit des événements de cette tragique étape de l'humanité, et alors que nous devons encore regretter que l'irrationalisme sème la mort et la cruauté en bien des endroits de notre planète, nous voulons rappeler, humblement, mais avec la force que nous donne la réalité de notre histoire, cette signification profonde et sincère que l'Andorre peut apporter au monde : il ne doit plus y avoir de difficulté de cohabitation s'il y a de la bonne volonté et de la compréhension; il ne doit plus y avoir d'infractions à la tolérance s'il existe un respect envers les personnes et les idées; en définitive, la magnanimité et l'indulgence doivent s'avérer toujours efficaces face à l'ignominie et à l'opprobre.

Nous, en Andorre, nous proclamons, nous demandons, et si besoin est, nous exigeons la paix, en tant que bien à caractère universel que personne n'est en droit d'altérer ou de violer. Lorsqu'il existe de graves agressions contre la nature et l'environnement, lorsque le matérialisme et la spéculation entendent effacer le sentiment humanitaire et la sensibilité, lorsque l'hypocrisie des intérêts vainc la réalité des idéaux, il faut alors faire l'effort commun et généreux de trouver le chemin de la paix et de la cohabitation.

La Constitution andorrane professe le respect et la promotion de la liberté, de l'égalité, de la justice, de la tolérance, ainsi que la défense des droits de l'homme et de

la dignité de la personne. C'est muni de ce bagage qu'aujourd'hui, ici, devant cette Assemblée générale des Nations Unies, nous devons insister avec force sur le fait que l'objectif primordial de l'humanité est de parvenir à la paix, sans réserves, sans arrière-pensées, et que nous tous ici présents, nous ne pourrions être satisfaits des résultats de la tâche menée à terme que si un jour l'on est en mesure d'annoncer la grande nouvelle que sur le monde règne la paix. La quasi-universalité du Traité sur la non-prolifération nucléaire — l'esprit duquel a toujours été respecté en Andorre — est un exemple positif de cette tâche commune; c'est donc un plaisir pour moi, aujourd'hui, d'informer cette assemblée que le Gouvernement de l'Andorre a soumis ce traité au Parlement en vue de son approbation.

Il faut promouvoir la paix. Il faut divulguer partout dans le monde, par tous les moyens possibles, et tout particulièrement à travers les écoles, que seuls la tolérance, la prudence, la compréhension, la bonne volonté, la solidarité, le respect pour la diversité culturelle, avec des stimulations intellectuelles et spirituelles, et pour la différenciation, et la lutte en faveur des progrès sociaux, de la démocratie et de la fraternité, sont les chemins qui, d'une part, conduisent à la paix et qui, d'autre part, peuvent nous rendre à tous l'orgueil et la dignité d'êtres humains et ôter l'intransigeance et la haine raciale, religieuse, sociale et politique, qui sont à l'origine de tous les conflits entre peuples et civilisations.

Il faut mettre un terme aux horreurs et aux atrocités des guerres qui ont lieu, de nos jours encore, dans un monde civilisé face à une alarmante indifférence. Ces menaces nous concernent tous et l'on doit fournir les moyens nécessaires pour empêcher la violence contre la société, contre les personnes. Il ne suffit pas de pousser des cris de compassion ou de frustration; ou encore de dire que l'on est des victimes de l'ère moderne, pour reprendre une phrase d'Anthony Burgess dans son roman «L'Orange mécanique». Il doit y avoir une volonté pour que l'on puisse dire que nous avons tous un avenir, une position d'engagement sérieux, sans hésitations, qui doit être conduite par ceux ayant la responsabilité majeure, tout particulièrement dans le cadre des conséquences à caractère économique, qui sont, en réalité, celles qui prédominent dans l'imposition et dans la perpétuation de certaines réalités scandaleuses. Il convient d'agir en toute éthique afin d'avoir la capacité de faire face à l'agression répétée contre les droits de la personne. Ce serait magnifique qu'entre tous, nous n'éparquions aucun effort jusqu'à ce que nous sortions de l'ombre et que nous ayons l'idée fixe de mettre en route le mécanisme en une voix commune afin de faire triompher la paix pour toujours, en comprenant, comme le disait l'ancien

Président de la République française — et, de ce fait, ancien coprinced de l'Andorre, François Mitterrand — que «le sentiment d'injustice n'est pas suffisant pour combattre l'injustice.»

Dans nos efforts de paix, ne perdons jamais de vue le fait que nous ne pourrions atteindre les objectifs de développement que décrit M. Boutros Boutros-Ghali dans son «Agenda pour le développement» sans une diminution des activités guerrières et militaires des pays les plus dépourvus. Détrompons-nous : il est vrai que le développement favorise la paix, mais sans paix, sans la suppression des dépenses superflues en équipements militaires, sans entente entre les gouvernements qui justement réclament un meilleur avenir pour leurs citoyens, il ne peut y avoir de développement.

Cela ne doit pas impliquer pour autant un relâchement des efforts, en matière de développement, que les États Membres et l'Organisation ont impulsés depuis toujours. L'UNICEF, l'UNESCO, l'Organisation mondiale de la santé, accomplissent des tâches bien trop importantes, jour après jour, sur le terrain pour ne pas recevoir notre sincère soutien. Je voudrais profiter de l'occasion que m'offre cette tribune pour annoncer que, durant mon séjour à New York, j'ai signé au nom du Gouvernement d'Andorre la Convention sur les droits de l'enfant, témoignage de l'appréciation que mon pays ressent envers la cause que représente ce grand texte. Des hommes et des femmes, comme le regretté M. Grant, qui au sein de l'UNICEF a accompli des tâches comme celle-ci et a contribué au bien-être de bon nombre d'enfants de par le monde, sont le témoignage de la vitalité productive de nos Nations Unies.

La question du développement nous préoccupe beaucoup en Andorre. Malgré la modestie de nos moyens et notre exigüité territoriale, nous nous sentons solidaires des individus victimes de malnutrition, du manque d'aliments, de la maladie et du manque de possibilités en matière d'éducation. Notre politique extérieure, au niveau des Nations Unies, a été orientée dans ce sens. À Copenhague, en mars dernier, le Cap de Govern de l'Andorre était porteur d'un message de solidarité tout en manifestant que «la pauvreté n'est pas inévitable». L'Andorre est un petit État, et vu notre dimension, nous sommes convaincus que, laissant de côté l'importance des grands programmes et des macromagnitudes qui sont également nécessaires, le développement social devient un objectif plus accessible lorsqu'il est fait à petite échelle, au niveau de la communauté de base, voire la famille.

Ainsi donc, dans la Déclaration du Sommet mondial sur le développement social, nous trouvons un compromis

d'origine andorran que nous ferons valoir dans nos travaux aux comités de l'Assemblée générale. En vertu de ce compromis

«Nous encouragerons la participation des individus appartenant à tous les groupes d'âge, reconnaissant que leur contribution est également importante et indispensable à l'instauration d'une société harmonieuse, et nous favoriserons le dialogue entre les générations dans tous les secteurs de la société.» [A/CONF.166/9, par. 29, engagement 4 h)]

Heureusement, les êtres humains vivent de plus en plus vieux et ils sont de plus en plus nombreux. Il faut trouver de nouvelles manières pour garantir l'équilibre du pacte social entre générations afin que l'intégration sociale — l'un des piliers du développement — fonctionne. Pour cela, nous devons prêter une attention toute particulière aux problèmes du chômage et de l'intégration sociale de la jeunesse, surtout cette année où nous célébrons le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. J'ai donné des instructions à notre Représentant permanent à l'Organisation des Nations Unies afin qu'il consacre du temps et des moyens pour établir un dialogue sur le thème de la jeunesse avec ses homologues.

Ces derniers temps, nous avons vu comment trois grandes conférences — le Caire, Copenhague et Beijing — ont retenu l'attention de la communauté internationale. Le Caire a affronté les problèmes de population; Copenhague ceux de la pauvreté et du développement social; Beijing a traité du thème de la femme. Il est primordial que les conclusions de ces rencontres de haut niveau ne deviennent pas lettre morte. Pour cela, nous, les États Membres, devons en évaluer les résultats et en considérer les applications concrètes, chez nous et à un niveau global. Le Caire, Copenhague et Beijing ne doivent pas pour autant nous faire oublier d'autres réunions de ce genre. Je pense, concrètement, à Rio de Janeiro et à son impact sur la politique de l'environnement. Un pays des Pyrénées comme l'Andorre ne peut fuir ses responsabilités en matière d'environnement. C'est pourquoi, au sein du Secrétariat général de l'environnement du Gouvernement d'Andorre, l'on a développé de précieuses initiatives destinées à protéger notre écosystème, notre faune et notre flore, nos eaux et l'air que nous respirons.

J'ai voulu, lors de cette intervention, rappeler les principes fondateurs qui animent les Nations Unies ainsi que les grands axes de réflexion que notre Assemblée générale empruntera au cours des prochaines décennies. Il va sans dire que tout n'a pas été bon durant ces 50 ans : il y a eu

des situations face auxquelles nous, les États Membres, n'avons pas toujours été à la hauteur. Nous entendons tous parler, tous les jours, de la faim, du manque d'accès à l'éducation, des maladies qui frappent plus souvent les pauvres que les riches. Aujourd'hui, en cet anniversaire, félicitons-nous, néanmoins, du travail accompli. Songeons, comme je le disais auparavant, à ce que serait le monde sans les Nations Unies.

Malgré cela, à l'aube du troisième millénaire, alors que l'interdépendance entre les peuples de la terre est plus marquée que jamais, nous avons besoin de Nations Unies de plus en plus agiles et souples, capables de traiter rapidement des informations et de réagir rapidement face à n'importe quelle crise. Bien des réformes sont nécessaires : celle du Conseil de sécurité, dont l'on débat actuellement, ou celle du Conseil économique et social, qui pourrait se produire dans l'avenir. Et ce ne seront pas les seules. Des méthodes plus efficaces de distribution des ressources et d'évaluation des besoins de chaque département s'imposent également, afin d'éviter des chevauchements. Le Secrétaire général en a parlé à de nombreuses reprises et je ne doute pas que nous y arrivions, avec de la bonne volonté.

La Principauté d'Andorre, selon les termes mêmes du Cap de Govern, est une nation très ancienne et un État bien jeune. Nous sommes un Membre récent des Nations Unies, le 184e; néanmoins c'est auprès des Nations Unies que nous avons établi notre première mission diplomatique. Notre premier Représentant permanent — à qui est revenue la charge, au cours de ces deux dernières années, d'ouvrir cette mission et de mettre sur pied ses activités — a présenté, il y a un peu plus d'une semaine, ses lettres de créance au Secrétaire général. Avec l'humilité d'un nouveau venu, mais avec l'espoir et l'enthousiasme des convaincus, nous avançons donc dans notre tâche de participation aux travaux de l'Organisation.

Au nom du peuple et du Gouvernement d'Andorre, je tiens à affirmer notre soutien à l'Organisation des Nations Unies. Nous lui souhaitons longue vie et bien des succès dans sa lutte en faveur de la tolérance, de la paix et du développement pour le bénéfice du monde et des générations à venir. Et nous exprimons l'espoir que perdurent dans l'humanité les valeurs qui nous permettront, à tous, d'affronter les défis du futur : l'amour, la fraternité et l'amitié.

Pour terminer, qu'il me soit permis de citer Robert Kennedy :

«C'est par des actes innombrables de courage et de foi que l'histoire prend forme. Chaque fois qu'un

homme se dresse pour défendre un idéal, ou agit pour améliorer le sort d'autres êtres humains, ou lutte contre l'injustice, il envoie une petite lueur d'espoir, et, provenant d'un million de centres différents d'énergie et d'audace, ces lueurs conjuguées forment un courant capable d'abattre les murs les plus solides de l'oppression et de la résistance.»

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, le cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, à qui je donne la parole.

**M. Al-Khalifa** (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Avant tout, il m'est agréable d'exprimer à M. Diogo Freitas do Amaral et à son pays ami, le Portugal, mes sincères félicitations pour son élection en tant que Président de la présente session de l'Assemblée générale, qui marque le cinquantième anniversaire des Nations Unies. En souhaitant à M. Freitas do Amaral plein succès dans la conduite des travaux de cette session, je tiens à l'assurer que ma délégation est disposée à coopérer entièrement avec lui afin d'atteindre les objectifs souhaités.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude à M. Amara Essy, prédécesseur de M. Freitas do Amaral, pour sa direction efficace et dévouée des travaux de la session de l'an dernier.

Il m'est également agréable d'exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali pour son action inlassable aux fins d'améliorer le rôle et la stature de l'Organisation internationale et de lui permettre de s'acquitter de ses lourdes responsabilités et de sa noble tâche.

L'Organisation a été créée, il y a 50 ans, pour servir d'instrument efficace pour préserver l'humanité du fléau de la guerre qui avait frappé notre siècle. Les Nations Unies ont été également conçues pour servir de mécanisme en vue d'établir un nouvel ordre international fondé sur la justice et l'égalité pour tous et la promotion de l'interaction humaine et culturelle entre les différents peuples du monde dans le cadre d'une communauté internationale sûre.

Les États et les peuples, dans leur désir de faire prévaloir la sécurité, la stabilité et la coopération, ont appuyé les principes consacrés dans la Charte, y compris ceux visant à garantir l'égalité souveraine et le respect mutuel entre États, à interdire le recours à la menace ou à l'emploi de la force, à régler les différends par des moyens pacifiques et à faire respecter l'intégrité territoriale de

chaque État et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres.

Guidées par ces principes, les Nations Unies ont accompli beaucoup aux niveaux politique, économique et social. Nombre de nations et peuples, avec l'aide de l'Organisation, ont pu accéder à l'indépendance politique, acquérir leurs droits légitimes et mettre en oeuvre des programmes de développement.

Les 50 ans d'expérience des Nations Unies contiennent de profondes indications sur l'avenir d'un monde en évolution dans lequel les gigantesques événements interdépendants qui se sont produits n'ont pas encore atteint leur limite. La plus importante de ces indications est peut-être la fin de l'ère d'affrontements entre l'Est et l'Ouest alors même que la race humaine est à l'orée d'un nouveau siècle. La profonde signification de ces événements est que le climat politique dominant a engendré une situation qui favorise la modification de certaines tendances dans les relations internationales et leur évolution dans un sens qui tient compte des nouvelles conditions et des changements intervenus dans plusieurs régions du monde.

Compte tenu de ces prémices historiques, les puissances du monde ont craint de voir ces changements les amener à agir dans des directions disparates, ce qui rendrait difficile pour la communauté internationale de freiner le rythme des changements ainsi engendrés et de contrôler leurs effets sur la paix et la sécurité mondiales. Ainsi il devient essentiel de mettre au point une stratégie équilibrée pour une action internationale commune, particulièrement en un moment où l'interdépendance et le multilatéralisme sont appelés à constituer la base d'une coopération dans les relations internationales.

Cette réalité politique s'est manifestée le 31 janvier 1992 lorsque — pour la première fois — le Conseil de sécurité a tenu une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Le Conseil a alors prié le Secrétaire général de préparer un rapport contenant des analyses et des recommandations concernant les voies et moyens permettant de renforcer la capacité des Nations Unies dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'instauration et du maintien de la paix. Récemment, à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies, le Secrétaire général a présenté l'important Supplément à l'Agenda pour la paix, dans lequel il exprime ses vues et ses sentiments en tant que contribution à la conduite à suivre pour améliorer la capacité de l'Organisation à faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

L'importance de cette nouvelle tendance mondiale a été soulignée lors de tenue, en 1992, à Rio de Janeiro de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a débouché sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, dans Agenda 21, ainsi que dans d'autres importantes conventions internationales relatives au développement et à l'environnement. Elle a été de nouveau confirmée lors de la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire l'année dernière. Le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing, ont confirmé le principe de l'interdépendance et reconnu son importance.

Ces conférences et réunions ont transformé les Nations Unies en une instance mondiale de politique internationale du multilatéralisme. Les efforts sont maintenant orientés vers l'examen des problèmes de l'avenir, tels que la pollution de l'environnement et l'explosion démographique, qui s'ajoutent aux crises économiques et sociales et autres dilemmes de caractère universel.

Cette tendance croissante à agir en conformité avec les principes de l'interdépendance et du multilatéralisme est sans aucun doute positive c'est-à-dire conforme aux objectifs de la Charte. Toutefois, la situation internationale soulève certaines questions fondamentales concernant le rôle de l'Organisation et son impact sur les événements en cours sur la scène internationale qui servent d'indicateurs pour la définition des relations futures entre États.

De telles interrogations incluent par exemple : Comment l'Organisation va-t-elle naviguer parmi les nouvelles caractéristiques de la topographie politique moderne dans ce tourbillon de changements stratégiques incessants qui se produisent dans les politiques internationales? Comment les grandes puissances vont-elles identifier le rôle des Nations Unies dans le domaine de l'interdépendance et du multilatéralisme international? Et comment vont-elles s'attaquer aux crises dans les zones de forte tension à travers le monde?

Il est évident que ces interrogations sont liées, de par leur nature, à deux questions fondamentales. La première c'est l'avenir de la sécurité collective, tel que prévu dans la Charte, pour le reste du siècle et pendant le prochain siècle. La seconde c'est le mécanisme de coopération internationale économique et sociale qui sera agréé par les grands États industriels.

Une recherche dans l'héritage des Nations Unies au cours d'un demi-siècle nous amène à dire que ces questions

constitueront les caractéristiques majeures des relations internationales au XXIe siècle. Le problème est que les politiques de la *real politik* suivie par les puissances qui influencent la formulation des relations internationales ne semblent pas être en harmonie avec le principe de la sécurité collective. Quant au problème de la coopération internationale économique et sociale, il réside dans le fait que les concepts de développement économiques et sociaux des pays industrialisés riches diffèrent de ceux des pays en développement pour ce qui est des aspects économiques et sociaux des questions de développement. À notre avis, cette différence de conception crée des obstacles qui non seulement empêchent de façon notable la mise en oeuvre et le développement de la coopération internationale mais également affectent la manière dont les problèmes économiques et sociaux sont traités.

Les deux questions de la sécurité collective et de la coopération internationale économique et sociale devraient se voir conférer une importance accrue car elles incarnent la base solide de la stabilité et du progrès dans un monde en perpétuel changement. La nécessité d'attacher une telle importance à ces deux questions vient du fait que pendant plus de 50 ans, la communauté internationale n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la façon de mettre en pratique le principe de sécurité collective conformément à la vision de la Charte. Pour ce qui est de la coopération internationale économique et sociale, le dialogue Nord-Sud n'a apporté aucun résultat positif pendant plus de trois décennies.

Cela étant, le monde doit définir de nouvelles approches d'une solution aux questions de la sécurité collective et de la coopération internationale économique et sociale, dans le contexte d'une perspective pratique qui tienne compte des nouveaux changements qui ont eu lieu dans le monde. À notre avis, il est possible, une fois que la communauté internationale aura réuni la volonté politique nécessaire, de mettre en oeuvre des aspects importants du principe de sécurité collective, en adoptant les mesures suivantes :

- Créer un mécanisme qui se réunisse régulièrement dans le cadre du Conseil de sécurité pour suivre et détecter les menaces à la paix et à la sécurité mondiales;
- Assurer le développement et une meilleure utilisation des mécanismes de la diplomatie préventive pour empêcher, contenir ou prévenir les hostilités, avant qu'ils ne dégénèrent en conflits graves;

- Considérer sérieusement de modifier les idées et les concepts énoncés dans le Chapitre VII de la Charte, qui deviendraient la base permettant de traiter l'agression lorsqu'elle apparaît, et ce à la lumière de l'expérience acquise par la communauté internationale;
- Utiliser les capacités des organisations régionales en coopérant avec elles pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

S'agissant de la coopération internationale économique et sociale, cela exige également l'existence d'une volonté politique, en particulier de la part des pays industrialisés riches, pour créer un environnement économique global équitable qui puisse contribuer à réaliser la stabilité et la prospérité pour tous les États et tous les peuples.

Nous croyons que l'écart important qui existe dans les domaines de la croissance économique et de l'avancement social entre les pays industrialisés riches, qui jouissent d'énormes ressources économiques, et les pays en développement est un des problèmes chroniques les plus importants auxquels la communauté internationale doit faire face.

Malheureusement, les engagements visant à mettre en oeuvre des politiques et des stratégies de développement approuvées à l'ONU, afin de réduire cet écart, n'ont pas été honorés. Il va sans dire que l'ONU ne sera pas en mesure de s'acquitter de son mandat dans un environnement lourd de disparités, parce que la pauvreté, l'effritement social, le chômage et l'absence d'emplois productifs qui sévissent dans le monde sont autant de facteurs négatifs dans le domaine du développement. Consciente de ces réalités, l'ONU a convoqué le Sommet mondial sur le développement social à Copenhague pour traiter les questions sociales urgentes et graves auxquelles l'humanité est confrontée. Nous croyons que la mise en oeuvre des politiques énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action du Sommet devrait avoir lieu dans le contexte des principes religieux, de la législation nationale, des traditions et des coutumes de chaque État.

Il est essentiel, à ce stade, de relancer le dialogue au sein du système des Nations Unies entre pays développés et pays en développement pour ce qui est de toutes les questions de développement, sur la base des engagements figurant dans la Déclaration sur la coopération économique internationale et la stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie du développement des Nations Unies. À cette fin, un nouveau plan pratique de développement doit être adopté afin d'assurer le respect des décisions des différentes conférences des Nations Unies sur le déve-

loppement, de sorte que les objectifs souhaités par ces décisions soient atteints.

Nous sommes convaincus que la coopération internationale pourrait être accrue et renforcée grâce à l'adoption de politiques menant à l'activation du rôle des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique et sociale, en s'attaquant aux problèmes mondiaux tels que le développement et l'environnement. De même, des mécanismes de commerce devraient être mis au point en gardant à l'esprit les intérêts communs des États et d'une manière équitable qui tienne compte des exigences du développement et des problèmes économiques des pays en développement, prenne en considération les aspects sociopolitiques des problèmes économiques que connaissent ces pays, et vise à consolider les bases de leur sécurité économique.

En dépit de ses réalisations, d'une part, et d'autre part des obstacles et des échecs qu'elle a rencontrés pour des raisons qui échappent à son contrôle, l'ONU se trouve maintenant face à un nouveau défi. Ce nouveau défi l'a amenée à traiter de crises et de problèmes causés par des conflits ethniques, nationaux et même religieux et culturels et des affrontements entre des parties qui appartenaient à des États et à des territoires qui, à l'origine, étaient unifiés conformément aux accords passés à la suite des guerres de ce siècle.

Compte tenu de l'atmosphère régionale et internationale tendue créée par l'éruption de ces volcans qui étaient jusque-là dormants et les changements causés par une telle éruption, il est devenu essentiel de renforcer le rôle de l'ONU et de lui donner les moyens nécessaires de traiter efficacement ces crises et de les résoudre avant qu'elles ne se transforment en guerres dévastatrices entre les fils d'un même pays, telles que celles que nous voyons maintenant en Afghanistan, en Somalie, dans les Balkans et dans d'autres parties du monde où des peuples souffrent des conséquences de la destruction et de la destitution.

Outre les nouveaux problèmes auxquels l'ONU doit maintenant faire face à la suite de la guerre froide, il y a une foule de questions régionales et internationales qui continuent de préoccuper notre organisation et requièrent son attention. La première sur la liste est la situation qui règne dans la région du Golfe qui a connu récemment deux guerres destructrices dont les conséquences négatives ont affecté les conditions politiques et économiques de la région et troublé sa sécurité et sa stabilité. Souhaitant préserver la sécurité et la stabilité dans cette région vitale du monde, nous demandons à toutes les parties de prendre conscience de son importance en tant que région où les intérêts interna-

tionaux s'entrecroisent et en tant que région ayant une importance stratégique pour le commerce mondial.

À la lumière de ces faits, nous soulignons la nécessité pour l'Iraq de respecter les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'État du Koweït et de libérer les détenus et prisonniers de guerre tant koweïtiens que ressortissants d'autres pays. Alors que nous demandons à l'Iraq de respecter pleinement le droit international, nous devons dire dans le même temps que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de l'Iraq nous préoccupent et qu'elles doivent être préservées. Nous exprimons notre sympathie au peuple iraquien frère qui souffre de conditions économiques et sociales des plus difficiles, qui devraient cesser une fois que leurs causes auront disparu.

La persistance du différend qui oppose les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran à propos de la souveraineté sur les îles d'Abou Moussa, de la Grande Tumb et de la Petite Tumb est regrettable compte tenu de ses répercussions néfastes sur la stabilité et la sécurité de la région du Golfe.

En conséquence, la Bahreïn prie la République islamique d'Iran de répondre à l'appel lancé par les Émirats arabes unis pour qu'une solution à la question des îles soit recherchée par le biais de négociations bilatérales sérieuses ou par tout autre moyen pacifique dont disposent les États pour régler par consentement mutuel les différends qui les opposent.

Le Moyen-Orient est entré dans une nouvelle phase historique où l'optimisme s'est installé après l'adoption du principe de négociation et de respect du droit en tant que moyen de régler les différends entre États, au lieu de la guerre, de la violence et de l'occupation de territoires par la force. Le processus de paix au Moyen-Orient a bien avancé depuis la réunion historique de Washington du 13 septembre 1993, qui devait aboutir à la signature de l'Accord de principes entre Israël et les Palestiniens. Devaient suivre la signature du Traité de paix entre Israël et la Jordanie, le 26 octobre 1994, et la signature de la seconde phase de l'Accord de principes sur l'extension de l'autonomie palestinienne entre Israël et les Palestiniens, à Washington le 28 septembre 1995. On doit veiller à ce que la leur d'optimisme apparue à l'horizon ne s'estompe pas par suite de la politique de peuplement d'Israël, qui vise à modifier la composition démographique des territoires arabes occupés, d'Al Qods notamment, pour créer une nouvelle réalité.

Le Bahreïn se félicite de ces mesures et réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient. De même, il

appuie les initiatives et les efforts visant à parvenir à une solution d'ensemble, juste et durable, fondée sur le principe de l'échange de terres contre la paix et sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Partant, le Bahreïn réaffirme qu'il appuie la position adoptée par la République arabe syrienne en ce qui concerne le rétablissement de sa pleine souveraineté sur ses territoires dans le Golan syrien occupé depuis 1967. Il importe aussi que le processus de paix soit réactivé à propos du Liban et qu'Israël soit amené à respecter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Si l'on veut que la paix règne, il faut que tous les intéressés, sans exception aucune, y soient partie prenante.

Nous lançons un appel à toutes les parties impliquées dans le conflit en Somalie pour que puisse s'instaurer un climat de sécurité propice à la poursuite des efforts politiques et des activités humanitaires. La poursuite de cet effort dépend de la coopération de ces parties et de leur respect du principe du dialogue et de la concorde en vue de parvenir à un règlement politique garantissant le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans cette nation soeur.

Depuis le début, l'État de Bahreïn a suivi avec la plus grande attention et une vive préoccupation la situation en Bosnie-Herzégovine, avec son cortège de tragédies humaines et d'injustices provoquées par la politique d'agression et les actes criminels — tueries, déportations et nettoyage ethnique —, commis par les agresseurs serbes contre le peuple de Bosnie. La crise a connu de nombreux rebondissements et donné lieu à des initiatives politiques régionales et internationales qui ont quasiment fait perdre toute crédibilité à la communauté internationale.

Bahreïn a appuyé toutes les résolutions des Nations Unies concernant la Bosnie-Herzégovine. Il a souscrit à tous les efforts et à toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, des autres organisations et de toutes les forces éprises de paix et de justice.

Les Serbes sont allés trop loin dans leur agression. Ils ont lancé un défi à la communauté internationale en maintenant leurs visées expansionnistes et agressives, qui ont été dénoncées et rejetées par tous. Mais nous voyons poindre à l'horizon une lueur d'espoir annonciatrice d'une solution grâce à laquelle la communauté internationale se rachèterait de son mutisme devant la tragédie du peuple bosniaque.

Bahreïn salue les événements positifs qui se produisent en Bosnie-Herzégovine. Il demande à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de continuer à faire pression sur les agresseurs serbes jusqu'à ce qu'ils respec-

tent les résolutions des Nations Unies et acceptent une solution juste et équitable pour toutes les parties, et en particulier pour la République de Bosnie-Herzégovine, dont le peuple a subi d'énormes pertes matérielles et connu tant de souffrances du fait de l'occupation de certaines parties de son territoire.

Tandis que nous exprimons notre profonde préoccupation face au conflit en cours en Afghanistan, nous lançons aux parties qui y sont impliquées un appel à la raison et à la logique, pour qu'elles parviennent à un cessez-le-feu et oeuvrent pour la paix, la stabilité et la réconciliation nationale.

Ces dernières années, les Nations Unies ont fait d'énormes efforts pour résoudre le problème de Chypre. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer notre appui aux efforts faits par le Secrétaire général en vue de parvenir à une solution juste du problème, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Bahreïn, qui a appuyé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ses objectifs, est d'avis que le Traité est un instrument de paix et de sécurité internationales qui devrait donc s'appliquer universellement, sans la moindre exception ou considération. Nous aimerions en même temps souligner la nécessité de respecter le Traité, d'adhérer à ses dispositions et de s'employer à en réaliser les objectifs. Bahreïn estime qu'en dépit du caractère limité des garanties qu'elle offre, la résolution 984 (1995) du Conseil de sécurité est un premier pas positif sur la voie conduisant à des garanties de sécurité applicables à tous les États ne possédant pas d'armes nucléaires.

Conscient de l'importance que revêtent la paix, la sécurité et la confiance entre tous les États de la région, Bahreïn appuie l'initiative tendant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Bahreïn a de même appuyé la résolution adoptée par la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, même si elle est insuffisante pour atteindre ce noble objectif. Nous sommes persuadés qu'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient renforcerait le processus de paix et créerait une situation où les énormes ressources financières ainsi économisées pourraient être consacrées à la prospérité économique et au développement social des peuples de la région.

En raison de l'interdépendance des intérêts des peuples, la coopération régionale est devenue un des besoins

impératifs du monde moderne. C'est dire qu'il s'agit, non pas de se substituer à la coopération internationale, mais de lui servir de complément. Aujourd'hui, la coopération régionale est un excellent moyen de promouvoir la prospérité économique et la concorde pour nouer de solides relations fondées sur la confiance mutuelle, le bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Les États arabes du Golfe ont reconnu l'importance de la coopération régionale entre eux pour faire face aux risques imminents qui planent sur la région. C'est ainsi qu'il y a plus de 15 ans ils ont créé le Conseil de coopération du Golfe pour dynamiser les efforts conjoints dans la région et renforcer les liens d'amitié historiques entre les États du Golfe sur la base de l'unité des objectifs et d'une destinée commune. L'évolution du Conseil a été marquée par des événements positifs dans les domaines de la coordination et de la coopération entre ses États membres. Les résolutions du quinzième sommet, que Bahreïn a eu l'honneur d'accueillir et de présider, ont renforcé cette évolution. Le sommet a été d'une importance historique car il s'est attaqué à des questions fondamentales pour le Golfe en adoptant des résolutions qui ont réaffirmé la volonté d'élargir la coopération pour surmonter les obstacles et régler toutes les questions en suspens dans le cadre du Conseil et de la famille unie du Golfe. Les États frères et amis ont salué ces mesures et exprimé l'espoir que le même esprit prévaudra pour toutes les questions, de manière à assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité à tous les États et à tous les peuples de la région.

Les gouvernements des États membres du Conseil ont entrepris de continuer de promouvoir tous les aspects de la coopération entre leurs États et d'autres groupes économiques, pour envisager de façon positive les perspectives de travaux futurs et pour mettre au point des stratégies qui tiennent compte des intérêts et des priorités des États membres du Conseil et des autres États dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région et dans le monde entier.

Le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et l'accroissement de ses capacités et de son efficacité exigent que l'on développe ses organes, y compris le Conseil de sécurité, l'organe chargé de la paix et de la sécurité internationales. La nécessité de réformer les travaux du Conseil est devenue une question importante, qui recueille l'appui unanime des États Membres, compte tenu des changements internationaux en cours. Nous sommes d'avis que cet élargissement devrait refléter la représentation géographique équitable de tous les groupes régionaux afin d'accroître l'efficacité et le niveau d'efficacité de l'Organi-

sation et de parvenir à un équilibre au sein du Conseil afin que la composition de ses membres soit représentative des différentes cultures du monde. En tant que membre de cette organisation internationale, Bahreïn attend avec intérêt de pouvoir participer aux travaux du Conseil lorsqu'il en sera membre, en 1998-1999.

Nous aspirons tous à un monde de sécurité, de coopération et de paix. Notre organisation internationale, équipée comme elle l'est des valeurs culturelles et intellectuelles de ses membres ainsi que des principes élevés et des nobles objectifs consacrés dans sa Charte, est capable de satisfaire ces aspirations. Toutefois, pour que l'ONU puisse le faire, nous, ses Membres, devons donner à l'Organisation notre plein appui à l'occasion de son cinquantième anniversaire afin qu'elle puisse réaliser, en notre nom, tout ce que nous désirons, à savoir la justice et la paix.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, S. E. l'honorable Lakshman Kadirgamar.

**M. Kadirgamar** (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter à M. Freitas do Amaral, du Portugal, les vœux bien sincères du Gouvernement et du peuple sri-lankais à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale en cette cinquantième session historique. C'est un privilège pour nous que de le voir conduire ses délibérations. Ma délégation l'assure de la même entière coopération que nous avons accordée à tous ses prédécesseurs dans ces hautes fonctions.

Nous nous devons également d'exprimer notre gratitude à M. Amara Essy, de la Côte d'Ivoire, qui a présidé la quarante-neuvième session avec beaucoup de compétence et de sagesse.

Lorsque j'ai pris la parole à l'Assemblée l'année dernière, j'ai indiqué que le peuple sri-lankais avait remporté une victoire électorale

«de la modération, de la tolérance et de l'unité.»  
(*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 15e séance, p. 25*)

dans une société qui a traversé une période éprouvante. J'ai exposé en détail les initiatives prises par le gouvernement de la Présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, soutenues par un certain nombre de partis politiques, y compris ceux des deux principales communautés minoritari-

res, afin de résoudre les différends ethniques et autres non encore réglés par un processus audacieux de négociation politique. Ce processus a été lancé, mais a ensuite connu des revers, principalement parce que l'un des groupes avec lequel le Gouvernement avait engagé des pourparlers est soudainement revenu à la violence et au terrorisme, en rejetant l'option de paix en faveur de laquelle le reste du pays s'est engagé. Le Gouvernement a été contraint de réagir en prenant des mesures militaires inévitables pour préserver la vie, la sécurité et le bien-être de ceux qui sont menacés par le groupe terroriste. Tant qu'ils menaceront nos dirigeants d'assassinat, nous ne pourrions croire que leurs professions de paix sont sincères.

Nous continuons de nous acquitter de nos obligations envers tous nos citoyens, y compris ceux qui sont bloqués dans le nord du pays. Les approvisionnements en vivres et autres ressources essentielles sont assurés par le Gouvernement et acheminés par le Comité international de la Croix-Rouge à nos compatriotes se trouvant dans les zones touchées. C'est un travail exceptionnel que feu James Grant, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), a qualifié de travail humanitaire sans égal dans une situation de conflit.

Nous sommes profondément préoccupés et inquiets de la situation dans laquelle se trouvent les enfants dans le nord et l'est de notre pays. Il est universellement reconnu que l'humanité doit donner aux enfants le meilleur qu'elle a à offrir. Pourtant, nous sommes horrifiés de voir que, dans leur désespoir, les militants, passant outre aux supplications des parents en détresse, sont allés jusqu'à recruter des enfants n'ayant guère plus de 10 ans pour faire la guerre, et les ont même fait participer à des missions-suicides. Un affrontement militaire qui a eu lieu récemment dans le nord-est de Sri Lanka a permis de recueillir des preuves sinistres qui ont confirmé nos pires craintes. La plupart des vies sacrifiées par les dirigeants des militants étaient des adolescents à peine capables de porter des armes, et encore moins de comprendre l'idéologie séparatiste mono-ethnique tourmentée qu'ils ont été incités à défendre. En vérité, ce sont les militants qui doivent assumer en fin de compte la responsabilité des pertes civiles de ce conflit. L'un des défis à la paix que Sri Lanka devra prochainement relever est la nécessité de surmonter l'héritage effroyable de ces jeunes esprits pervertis et déformés, des familles brisées et éprouvées et des vies interrompues que le conflit laissera derrière lui.

Tout cela n'a fait que renforcer mon gouvernement dans sa volonté d'accomplir un mandat impérieux du peuple, de reconstruire une société libre dans notre république,

basée sur la tolérance et la compréhension et dans laquelle toutes les communautés de la nation pourront vivre dans l'harmonie et la dignité, conformément aux principes d'un gouvernement démocratique. Le Gouvernement a par conséquent présenté des propositions exhaustives, audacieuses dans leur portée et leur objectifs, en vue de transmettre le pouvoir à des unités régionales. Fidèle à leur longue tradition démocratique, les Sri-Lankais ont engagé un débat national libre au sujet de ces propositions. L'application ultérieure de propositions convenues exigera le respect des procédures appropriées pour l'introduction d'amendements à notre constitution, notamment une majorité des deux tiers au Parlement et un référendum national.

Pour contribuer à améliorer encore les conditions de confiance propices au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mon gouvernement a présenté un projet de loi au Parlement afin de créer une commission des droits de l'homme à Sri Lanka. Cette commission sera composée de membres choisis parmi des personnes ayant des connaissances et de l'expérience dans le domaine des droits de l'homme. Ces membres seront nommés sur recommandation d'un conseil constitutionnel, organe indépendant et largement représentatif reflétant toutes les nuances de l'opinion politique.

La Commission envisagée observera l'accomplissement des tâches en ce qui concerne les pratiques du pouvoir exécutif et administratif, de même qu'elle assurera des fonctions d'enquête pour étudier toute violation des droits fondamentaux. Elle aura également des fonctions consultatives et autres, notamment pour veiller à ce que les lois et pratiques administratives soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme et pour faciliter un accès financièrement abordable aux mesures de redressement. Sri Lanka n'a cessé de soutenir les initiatives des Nations Unies visant à créer des institutions nationales dans le domaine des droits de l'homme.

Le fait que la communauté internationale soutienne les efforts entrepris par le Gouvernement de Sri Lanka en faveur de la paix a été pour nous une source importante d'encouragement. Même si la solution finale de nos problèmes se trouve essentiellement entre nos mains et dépend de mécanismes que nous devons nous-mêmes mettre au point, nous apprécions vivement l'intérêt et le soutien de la communauté internationale. C'est dans ce contexte que je me suis proposé aujourd'hui d'informer l'Assemblée de la situation à Sri Lanka.

L'importance de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies va bien au-delà du fait qu'elle commé-

more le cinquantenaire de l'Organisation. La vie internationale est en mouvement constant. Aucune période n'est totalement statique. Mais les 10 dernières années environ ont été marquées par des changements radicaux touchant pratiquement tous les aspects de la vie sur la planète. Ces changements n'ont pas tous été bienvenus. Ils n'ont pas tous abouti à leur conclusion logique, illogique à dire vrai.

La transformation saluée de l'Afrique du Sud a été une exception bénie. Le racisme institutionnalisé sous ses formes les plus grossières a enfin été vaincu. L'expérience de l'Afrique du Sud a montré le pouvoir de la tolérance, de la compréhension et d'une direction inspirée pour permettre de vaincre l'héritage brutal et maléfique du passé. Cette expérience a également montré que les attitudes humaines pouvaient changer d'une façon que l'on estimait autrefois impensable. Le racisme a cependant persisté sous des formes plus subtiles dans d'autres parties du monde. La communauté internationale doit rester vigilante. Ce phénomène odieux ne doit jamais être toléré, où qu'il apparaisse et quelles que soient ses manifestations.

Sri Lanka est profondément convaincu que le continent africain a besoin d'un soutien sincère et énergique de toute la communauté internationale pour surmonter les obstacles au développement et à la croissance dans cette région vitale du monde. Il faut d'urgence renforcer et utiliser les capacités et les ressources de l'Afrique, identifiées par les pays africains et par la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que les actions concertées destinées à mettre en oeuvre le Programme d'action pour les pays les moins avancés.

Le Moyen-Orient est le berceau de trois grandes religions du monde. Cependant, des préjugés historiques ont entravé la recherche de la paix. Le recours à la violence et au terrorisme, les expropriations de terres et l'implantation de colonies illégales se sont conjugués pour ralentir le processus de paix au Moyen-Orient. Sri Lanka est favorable à la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient, à la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et à l'instauration de conditions de paix et de stabilité pour tous les États de la région devant leur permettre de se développer à l'intérieur de frontières sûres. Les engagements pris au sujet d'accords provisoires allant dans ce sens comme le Président Arafat, de la Palestine, l'a dit jeudi dernier doivent être précis, honnêtes et réciproques.

Sri Lanka se félicite qu'en Bosnie les parties intéressées aient trouvé le moyen d'engager des négociations de paix, même si les canons ne se sont pas encore tus définitivement. Nous éprouvons une grande compassion envers ceux qui, dans les communautés touchées, pleurent des vies

perdues, des vies perturbées, et nous nous associons à leur chagrin. Nous espérons qu'un règlement viable et acceptable pour tous sera bientôt trouvé. Prenant la parole au Parlement sri-lankais, j'ai récemment eu l'occasion de condamner sans réserve le traitement inhumain et cruel infligé en Bosnie aux musulmans. Ces atrocités, et d'autres commises en Bosnie, ont été intégralement consignées par les rapporteurs des Nations Unies et les organismes humanitaires et doivent être condamnées par la communauté internationale.

Le rôle des Nations Unies dans ce conflit a été particulièrement mis en exergue alors que l'Organisation, dans sa cinquantième année, connaît une phase d'introspection. La situation en Bosnie était une situation exceptionnellement complexe dans laquelle l'ONU a dû faire face à des faits sans précédent dans l'histoire de l'Organisation en matière de maintien de la paix. Aux termes de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, le maintien de la paix constitue une responsabilité financière collective de tous les États. Un débat salutaire, quoique controversé, s'est déroulé aux Nations Unies sur les questions de maintien de la paix et d'autres questions connexes. Ce débat a amplement montré que l'intervention ou l'engagement des Nations Unies dans quelque situation que ce soit ne peut donner de résultats que si certaines considérations fondamentales sont prises en compte. Premièrement, toute intervention doit bénéficier du soutien général et de la confiance de la communauté internationale, et elle ne peut pas être mise en avant uniquement pour satisfaire les exigences politiques ou les objectifs partisans de membres du Conseil de sécurité ou d'autres États puissants. Deuxièmement, dans toute intervention, le consentement des pays en conflit doit être obtenu sans équivoque. Enfin, ces opérations politico-militaires ne doivent pas dominer l'activité de l'Organisation des Nations Unies, pas plus qu'elles ne peuvent constituer son principal engagement financier. Elles ne doivent pas être menées à bien au détriment des priorités urgentes de développement des Nations Unies.

L'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général a cherché à évaluer les multiples aspects de la paix et de la sécurité au sens contemporain, et non pas seulement la question des opérations de maintien de la paix. Cette évaluation a eu un impact durable sur l'Assemblée générale, sur le Conseil de sécurité, et sur d'autres instances, telles que le Mouvement des non-alignés, de même que sur les débats tenus au niveau national depuis la présentation, en 1992, du premier rapport du Secrétaire général. L'élément principal de l'«Agenda pour la paix» est la conviction qu'il est manifestement préférable de prévenir des conflits en tenant compte des signes d'alerte rapide et d'encourager une diplomatie discrète plutôt que de lancer de grandes entrepri-

ses politico-militaires pour régler les conflits après qu'ils ont éclaté.

Même si des facteurs économiques ne sont pas toujours la cause des conflits, nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général pour considérer que les fondements de la paix résident principalement dans le domaine du développement économique et social.

Les années 90 ont souvent été qualifiées de période de mondialisation économique, compte tenu de l'interdépendance croissante des États, d'une plus grande intégration régionale et de l'acheminement de biens, de services, de capitaux et de marchés, de même que d'une diffusion plus généralisée et plus rapide de l'information et d'idées grâce aux progrès technologiques des communications. La mondialisation est parfois simplifiée outre mesure comme s'il ne s'agissait que d'un phénomène favorable à l'émancipation de l'activité économique internationale. Il est vrai que la plupart des économies qui avaient été comprimées ou centralement contrôlées sont à présent libéralisées et se sont intégrées, si l'on peut dire, à l'économie mondiale. Mais dans ce processus, de nombreux pays en développement ont dû procéder à des ajustements structurels douloureux de leurs économies qui ont coûté cher aux couches vulnérables de leur population. Même s'il est vrai que, dans l'ensemble, l'activité économique internationale est plus importante, pour de nombreux pays en développement, en dépit de leurs meilleurs efforts, les perspectives économiques n'ont pas été encourageantes. La récente Conférence des non-alignés à Jakarta a renouvelé son appel en faveur d'une nouvelle orientation entre pays développés et pays en

développement qui mette l'accent sur un dialogue et une association constructifs, sur la base d'une réciprocité d'intérêts et de profits, d'une interdépendance réelle et d'une responsabilité partagée.

L'idée maîtresse de cette approche a été la mise au point de nouveaux aspects pratiques de coopération internationale aux fins du développement, les économies les plus solides comme les plus vulnérables. Le communiqué final publié au début de cette année par les sept pays les plus industrialisés réunis au Sommet à Halifax proclame leur volonté de coopérer avec d'autres pour mettre au point une nouvelle méthode de coopération internationale et pour définir la contribution particulière que l'on attend du système des Nations Unies en la matière. Cet exercice pourrait être grandement facilité grâce à l'amélioration de la coopération entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods.

Les appels lancés récemment en faveur d'une restructuration des relations économiques internationales et du dialogue Nord-Sud se sont enlisés dans un océan de slogans. Mais nous devons prendre conscience du fait que l'interdépendance globale a fait de la coopération internationale une nécessité impérieuse, et non pas un slogan. Les Nations Unies doivent renforcer leur rôle dans un multilatéralisme nouveau plus efficace.

Il y a presque deux décennies, Sri Lanka adoptait une économie de marché libérale en vue d'accélérer sa croissance économique. Mon gouvernement prend des mesures pour privatiser les entreprises contrôlées par l'État, notamment les services publics assurés par l'État, et pour encourager les investissements étrangers. Nous entendons profiter des avantages résultant de la globalisation de l'activité économique.

Un certain nombre de conférences mondiales se sont tenues récemment, qui couvrent une série de thèmes généraux ayant une incidence directe sur la vie des gens partout dans le monde. Elles ont mis en évidence à la fois les promesses et les lacunes sévères de la coopération internationale. Le programme Action 21, établi par la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, n'est toujours pas pleinement appliqué, en raison du manque des ressources nécessaires. L'an dernier, la Conférence internationale sur la population et le développement a affirmé le rôle central de l'être humain dans toutes les activités liées au développement et à la population. Le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu en mars de cette année à Copenhague, s'est efforcé de promouvoir une

action internationale concertée pour traiter d'un trio de préoccupations contemporaines : la pauvreté, le chômage et la désintégration de la société. La Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing le mois dernier, a examiné une vaste gamme de questions — politiques, sociales, religieuses et économiques — affectant les femmes et a adopté une Plate-forme d'action pour la promotion des femmes.

Toutes ces conférences ont souligné la nécessité d'un partage des responsabilités liées aux grands problèmes mondiaux et d'une prise de décisions concertées quant aux actions à mener pour résoudre ces problèmes. Malheureusement, si les attentes ont été grandes, les ressources pour leur concrétisation ont été maigres. La détermination politique nécessaire pour transformer les engagements en actes semble encore bien loin d'être suffisante.

En dépit de l'absence d'une coopération internationale optimale dans certains domaines, quelques activités régionales ont enregistré des progrès notables. Dans notre propre région, l'Association sud-asiatique de coopération régionale a célébré son dixième anniversaire cette année. L'Arrangement commercial préférentiel de l'Association a beaucoup progressé et devrait entrer en vigueur cette année. Nous regardons avec confiance vers l'avenir car nous sommes certains de pouvoir consolider nos acquis dans un accord sud-asiatique de libre-échange. Sri Lanka, conjointement avec ses partenaires sud-asiatiques, va explorer toutes les voies qui nous permettront de construire sur des bases communes et d'optimiser la coopération régionale dans des zones d'intérêt mutuel. En fait, la coopération au sein et entre les régions offre bien plus de possibilités de progrès économique et de partage équitable des richesses mondiales. Nous attendons beaucoup d'une coopération interrégionale accrue pour faire avancer ce processus.

Sri Lanka a eu le privilège de prendre part à la Conférence d'examen et de prorogation des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de faciliter l'adoption d'un ensemble de décisions sans vote. Bien que le résultat de la Conférence ait été largement salué, il est vital aussi de souligner la nécessité d'établir un régime de désarmement complet pour répondre aux préoccupations de sécurité de tous les pays, y compris des États non dotés d'armes nucléaires, via le respect des engagements souscrits en vertu du Traité et des décisions prises à la Conférence de 1995 par les États dotés d'armes nucléaires. Ces engagements comprennent la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, des assurances juridiquement

contraignantes données aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires, le transfert sans entrave et sans discrimination de la technologie nucléaire à des fins pacifiques et l'élimination de toutes les armes nucléaires et autres armes de destruction massive partout dans le monde.

Nous avons exprimé notre déception et notre préoccupation profondes à propos de la reprise des essais nucléaires par une puissance nucléaire, en violation des engagements à faire preuve de la plus grande retenue pris à la Conférence du TNP. Nous demandons donc instamment que des négociations soient promptement menées sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont la conclusion devrait intervenir d'ici à 1996. À cet égard, nous sommes heureux de soutenir l'initiative du Président Clinton visant à faire passer les négociations de Genève sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires à la vitesse supérieure en vue de parvenir à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996. Nous avons également pris note des récentes assurances données à cet égard par le Président de la République française, M. Chirac.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix est un élément essentiel de la sécurité régionale. Les pays non alignés, y compris Sri Lanka, ont cherché à établir des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région de l'océan Indien. Le Comité spécial de l'océan Indien de l'ONU, tenant compte des réalités actuelles, a examiné d'autres approches pour garantir la paix et la sécurité dans cette région du monde vitale mais troublée. Sri Lanka, en sa qualité de Président du Comité spécial, a tenu des consultations avec les membres permanents du Conseil de sécurité qui n'ont pas participé aux travaux du Comité afin qu'ils y participent à nouveau activement, ce qui donnerait un nouvel élan au processus de renforcement de la coopération dans la région de l'océan Indien, y compris aux aspects non militaires de la sécurité.

L'initiative de Sri Lanka en faveur de la Coopération dans les affaires maritimes de l'océan Indien (IOMAC) était centrée sur le développement de la coopération internationale dans les affaires maritimes sous les angles économique, scientifique et technique. Les récentes initiatives de Maurice et de Perth sur l'océan Indien ont reconnu les efforts novateurs déployés par l'IOMAC pour contribuer à élargir la coopération dans le secteur maritime. On s'efforce de stimuler le processus d'officialisation de l'IOMAC via la ratification de l'Accord d'Arusha de 1990 sur l'Organisation de la coopération dans les affaires maritimes de l'océan Indien afin de pouvoir disposer d'un mécanisme efficace

permettant d'intensifier la coopération et de répondre aux aspirations croissantes des pays de la région.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a suscité l'établissement d'une variété d'études sur l'avenir de l'Organisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. Des groupes de travail de l'Assemblée générale ont beaucoup travaillé au cours des récentes sessions, en se consacrant à l'étude de la situation financière de l'Organisation, des questions de développement, du Conseil de sécurité, de l'Agenda pour la paix et d'autres questions pertinentes concernant les Nations Unies.

Complexes sont les questions. Lents sont les progrès. Rares sont les décisions. Une résolution sur le renforcement du système des Nations Unies, patiemment négociée sur l'initiative du Président de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, a été adoptée par consensus. Il importe de procéder à un examen coordonné, rationnel et approprié des recommandations dont le but est de renforcer l'Organisation des Nations Unies et de la rendre plus efficace. Une approche graduelle n'est peut-être pas celle qui convient vu la complexité de chacune des questions en jeu ainsi que leur corrélation. Nous attendons avec intérêt les travaux dont cette initiative fera l'objet l'année prochaine.

Le Conseil de sécurité est peut-être l'organe des Nations Unies le plus sujet à controverse faisant l'objet d'un examen minutieux. Selon Sri Lanka, le Conseil reflète toujours à bien des égards les réalités qui prévalaient il y a 50 ans quant à la prépondérance de certains. Rien ne saurait justifier le maintien de droits exclusifs au détriment d'autres considérations pertinentes. L'augmentation sensible du nombre des Membres de l'ONU, en particulier parmi les pays en développement, doit également être plus équitablement reflétée dans la composition du Conseil. En outre, des raisons au moins aussi impérieuses que celles qui ont été avancées il y a 50 ans pour conférer aux cinq pays le statut de membres permanents du Conseil existent aujourd'hui pour faire droit aux revendications d'autres États qui aspirent à se joindre aux cinq. Ces nouveaux aspirants au statut de membre permanent comprennent, et cela s'explique et se justifie, des pays non alignés. Hélas, l'examen des revendications au statut de membres du Conseil s'effectue toujours en tenant compte de l'influence militaire ou économique des intéressés et de la manière dont elle s'exerce au plan mondial ou régional. Cela compromet les principes de base qui sous-tendent la représentation démocratique et les considérations de justice et d'équité. Si les critères régionaux sont retenus, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine

sont alors actuellement soit non représentées soit sérieusement sous-représentées au Conseil. Enfin, du fait que le veto s'exerce sans restriction et qu'il est associé à la possession d'armes nucléaires, la question du droit de veto doit être examinée avec soin et retenue.

Les méthodes de travail du Conseil de sécurité ont fait récemment l'objet d'améliorations bienvenues, qui permettent un meilleur échange de vues entre les membres du Conseil et les autres. Beaucoup doit cependant encore être fait pour que le Conseil de sécurité devienne un organe véritablement accessible, démocratique et sensible aux besoins des États Membres au nom desquels il est censé agir conformément aux principes de la Charte. Il suffira d'un seul exemple pour illustrer le fossé qui sépare la pratique des principes. Les situations qui ont entraîné l'imposition de sanctions varient grandement et nulle norme uniforme n'est applicable à cet égard. Les sanctions ne peuvent être appliquées avec la précision chirurgicale grâce à laquelle elles ne toucheraient que les pays visés. Les sanctions peuvent ainsi nuire à des civils innocents, affecter des économies entières et, comme le Conseil le reconnaît lui-même, avoir des effets nuisibles sur des pays tiers qui ne sont aucunement impliqués dans les transgressions du régime visé. Les décisions prises par le Conseil sur l'imposition de sanctions le sont sans que les pays intéressés soient préalablement consultés pour évaluer attentivement le véritable impact ainsi que l'ampleur et la portée de ces mesures extrêmes. Les sanctions étant contraignantes, tous les pays se doivent de les appliquer, même lorsqu'ils ont été tenus à l'écart des décisions qui ont conduit à leur adoption. Dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix» (A/50/60), le Secrétaire général présente certaines recommandations utiles au sujet des problèmes graves que rencontre l'application de sanctions. Les pays non alignés ont examiné ces propositions et attendent que des mesures soient prises à cet égard.

Dans le courant du mois aura lieu une séance qui sera consacrée à la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU. Même si l'événement, de par sa nature même, offrira à la communauté internationale l'occasion d'exprimer au niveau le plus élevé possible son attachement politique à l'Organisation, il ne faut pas y voir simplement la possibilité pour celle-ci d'engranger une récolte de louanges. Bien des choses affaiblissent l'Organisation. Néanmoins, Sri Lanka est fermement convaincue qu'en vertu de leur statut, les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent investir dans l'Organisation tout ce dont elle a besoin pour réaliser les principes de la Charte. Cela peut exiger beaucoup plus qu'une déclaration symbolique d'attachement

politique prononcée par chaque État Membre. Nous avons l'obligation vis-à-vis des peuples que nous représentons de lutter diligemment dans les années qui viennent pour faire de l'Organisation le lieu où pourront se réaliser les plus nobles aspirations de l'humanité.

### **Programme de travail provisoire**

*M. Reyn (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.*

**Le Président par intérim** : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur le document A/INF/50/5, qui contient un programme de travail et un calendrier provisoires des séances plénières de l'Assemblée générale pour le mois d'octobre. Je tiens à souligner que ce calendrier a été

établi pour faciliter l'organisation des travaux des délégations et aider à s'assurer que la documentation afférente aux questions à l'examen sera prête.

La liste des orateurs qui souhaiteraient parler sur tous les points énumérés dans le document A/INF/50/5 est maintenant ouverte.

Le Président de l'Assemblée annoncera en temps voulu les dates auxquelles les autres points de l'ordre du jour seront examinés et tiendra l'Assemblée informée de tout ajout ou changement qui pourraient être apportés.

*La séance est levée à 13 h 20.*